

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2015

Faits et chiffres

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2015

Faits et chiffres

Édition anglaise

Facts and figures 2015

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Division de la mobilisation des ressources et des relations avec les donateurs.

Couverture et mise en page :
Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, Décembre 2016
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Table des matières

INTRODUCTION	5
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES – TENDANCES ET ÉVOLUTIONS	6
SOURCES DU FINANCEMENT EXTRABUDGÉTAIRE EN 2015	7
DISTRIBUTION DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES EN 2015	12
COOPÉRATION BILATÉRALE ET SPÉCIFIQUE À UN PAYS DONNÉ	13
COOPÉRATION THÉMATIQUE ET MULTILATÉRALE	20
PROGRAMMATION STRATÉGIQUE ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS	23
PARTENARIATS STRATÉGIQUES	23
GESTION DES RESSOURCES BASÉE SUR LES RÉSULTATS	24
GESTION ET REPORTING EFFICIENTS ET RATIONNELS DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES	24
SYSTÈMES DE MONITORING ET DE CONTRÔLE	25
LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	25
CONCLUSION	26
ANNEXE 1	27
ANNEXE 2	49

Introduction

Le Conseil de l'Europe est passé en 2012 à un Programme et Budget bisannuel, proposé par le Secrétaire Général et approuvé par le Comité des Ministres. Le Programme et Budget distingue les activités normatives, de suivi et de coopération en trois piliers : Droits de l'homme, État de droit et Démocratie. Il établit des priorités et objectifs fixés et présente les ressources nécessaires pour les atteindre. Il explique l'allocation des crédits du Budget ordinaire et ses besoins en ressources extrabudgétaires.

■ Le Budget ordinaire finance généralement le fonctionnement des organes statutaires et autres instances de l'Organisation, les activités de suivi et normatives intergouvernementales et l'infrastructure administrative.

■ Les ressources extrabudgétaires sont la principale source de financement des programmes de coopération de l'Organisation. Alors que la coopération prend une place de plus en plus prioritaire, une priorité qui constitue l'élément clé de la réforme lancée par le Secrétaire Général Thorbjørn Jagland, les ressources extrabudgétaires sont devenues cruciales pour l'ensemble des travaux de l'Organisation. Elles couvrent les contributions volontaires versées par des États membres, l'Union européenne (UE) et d'autres sources, notamment des États observateurs, des États non-membres, des sources non gouvernementales ou non souveraines.

■ Les contributions volontaires sont acceptées pour des projets approuvés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, dans le cadre du Programme et Budget de l'Organisation, afin que les activités et leurs dépenses se concentrent sur des priorités fixées.

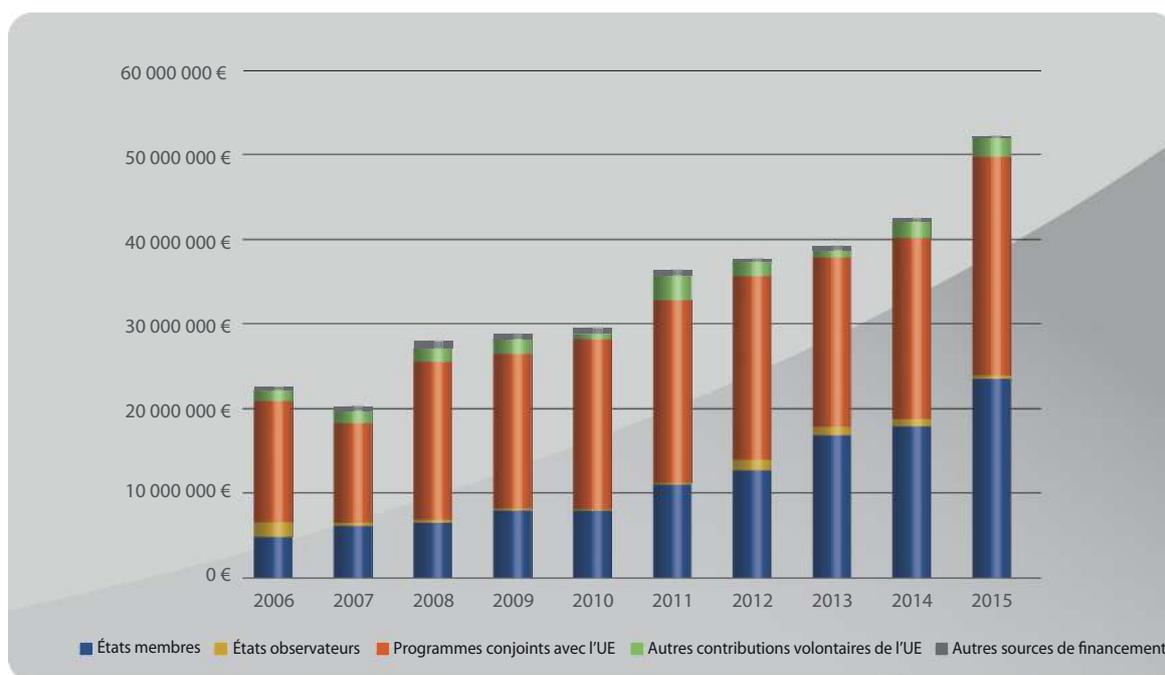
■ On trouvera dans la présente publication des données et des statistiques sur les ressources extrabudgétaires du Conseil de l'Europe en 2015¹.

1. Sur la base des montants réellement versés sur le compte bancaire de l'Organisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015.

Contributions volontaires – tendances et évolutions

■ L'histogramme ci-dessous illustre l'évolution des ressources extrabudgétaires du Conseil de l'Europe de 2006 à 2015.

Figure 1 – Recettes extrabudgétaires du Conseil de l'Europe 2006-2015



■ Sur les cinq dernières années,

- ▶ les recettes extrabudgétaires ont augmenté de 44%, passant de 36 396 154€ en 2011 à 52 260 510€ en 2015;
- ▶ les contributions volontaires versées par des États membres ont augmenté de 113%, passant de 11 032 574€ à 23 528 319€;
- ▶ les financements de l'UE² ont augmenté de 20%, atteignant 25 842 386 € en 2015;
- ▶ le total des contributions d'États observateurs s'est établi en moyenne à 759 045€ par an, avec un pic à 1 253 290€ en 2012, suivi d'une diminution pour s'établir à 455 328€ en 2015;
- ▶ au total, 208 181 824€ ont été reçus au titre des contributions extrabudgétaires.

■ En 2015,

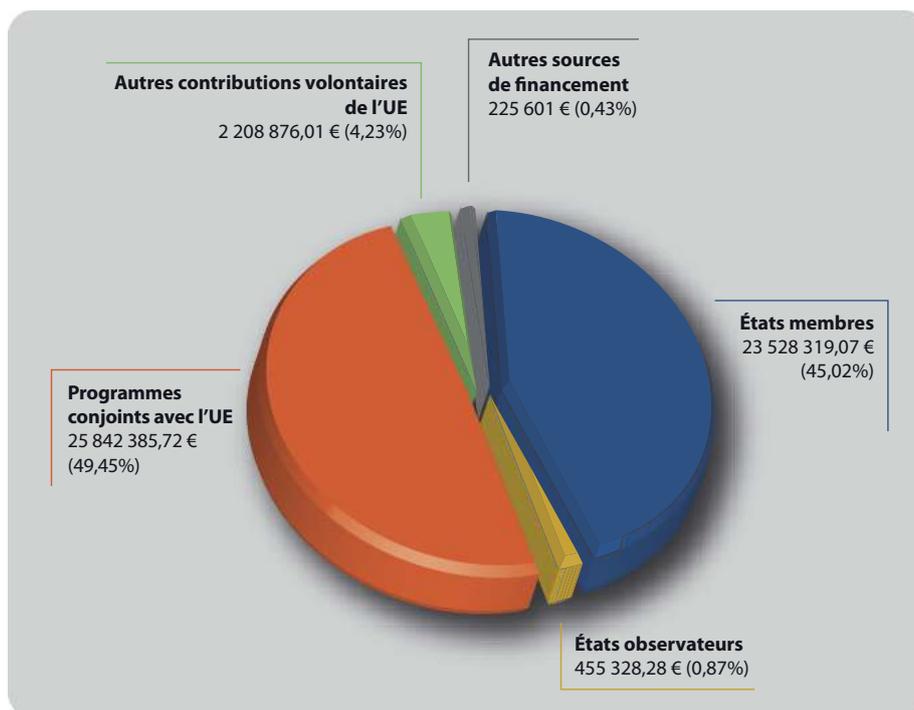
- ▶ les recettes extrabudgétaires ont atteint leur niveau le plus élevé, pour un total de 52 260 510€, soit une augmentation de 23% par rapport à 2014;
- ▶ les contributions volontaires d'États membres ont représenté 45% du total des recettes extrabudgétaires, soit une augmentation de 31% par rapport à 2014;
- ▶ 36 des 47 États membres ont fait des contributions volontaires (34 en 2014);
- ▶ les financements dans le cadre de Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'UE ont augmenté de 20% par rapport à 2014 et représenté 49% du total des recettes extrabudgétaires;
- ▶ l'UE a également versé un certain nombre de contributions volontaires en-dehors du cadre des Programmes conjoints, pour un montant de 2 208 876€.

2. Financements de l'UE dans le cadre de Programmes conjoints.

Sources du financement extrabudgétaire en 2015

■ Le volume des recettes extrabudgétaires (52 260 510€) couvre les contributions volontaires de États membres, de l'UE et d'autres sources, notamment des États observateurs, des États non-membres et des acteurs non-étatiques. En 2015, les ressources extrabudgétaires ont représenté un apport supplémentaire d'environ 18% du Budget ordinaire du Programme et Budget, qui s'est élevé au total à 245 067 600 €

Figure 2 – Ressources extrabudgétaires en 2015, par source



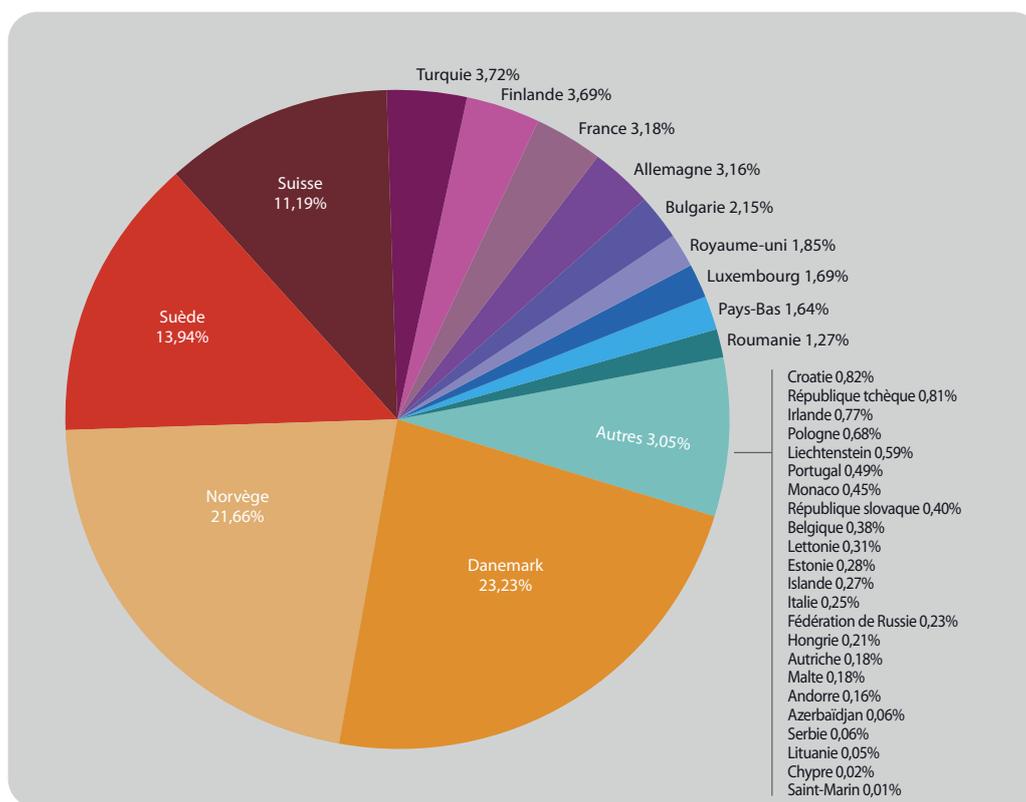
Recettes provenant des États membres

■ En 2015, 36 des 47 États membres ont versé des contributions bilatérales au Conseil de l'Europe (34 en 2014) pour un montant total de 21 711 294€.³

■ Le Danemark a été l'un des plus gros donateurs bilatéraux, avec une part de 23% du volume total des contributions des États membres, suivi par la Norvège, dont les contributions représentent 22% du volume total des contributions des États membres, par la Suède (14% du total) et par la Suisse (11% du total).

3. Les informations sur les donateurs à titre individuel ne comprennent pas leurs contributions au HRTF et le mécanisme de subventions de l'EEE et de la Norvège, présentés de manière distincte. (Voir paragraphes suivants)

Figure 3 – Contributions bilatérales provenant des États membres en 2015



■ Au total, 1 198 413 € ont été reçus de la Bulgarie, de la Croatie, de la République tchèque, de la Lettonie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie et de la République slovaque, dans le cadre d'accords sur des projets au titre des mécanismes de subvention de l'Espace économique européen (EEE) et de la Norvège.

■ Outre leurs contributions individuelles en bilatéral, des États membres ont contribué au Fonds fiduciaire sur les droits de l'homme (*Human Rights Trust Fund – HRTF*)⁴ qui a décaissé 1 491 649 € en faveur du Conseil de l'Europe en 2015. Le Mécanisme de subvention de l'EEE⁵ a versé une contribution directe de 325 376 € dans le cadre de son accord de coopération stratégique avec le Conseil de l'Europe.

■ Globalement, le volume total des recettes provenant des États membres a été de 23 528 319 € ce qui représente 45% des recettes extrabudgétaires en 2015, y compris les contributions réalisées à travers le HRTF et dans le cadre des mécanismes de subvention de l'EEE.

■ On trouvera dans les annexes à ce document de plus amples détails sur les contributions individuelles des États membres en 2015.

Personnel mis à disposition par des États membres

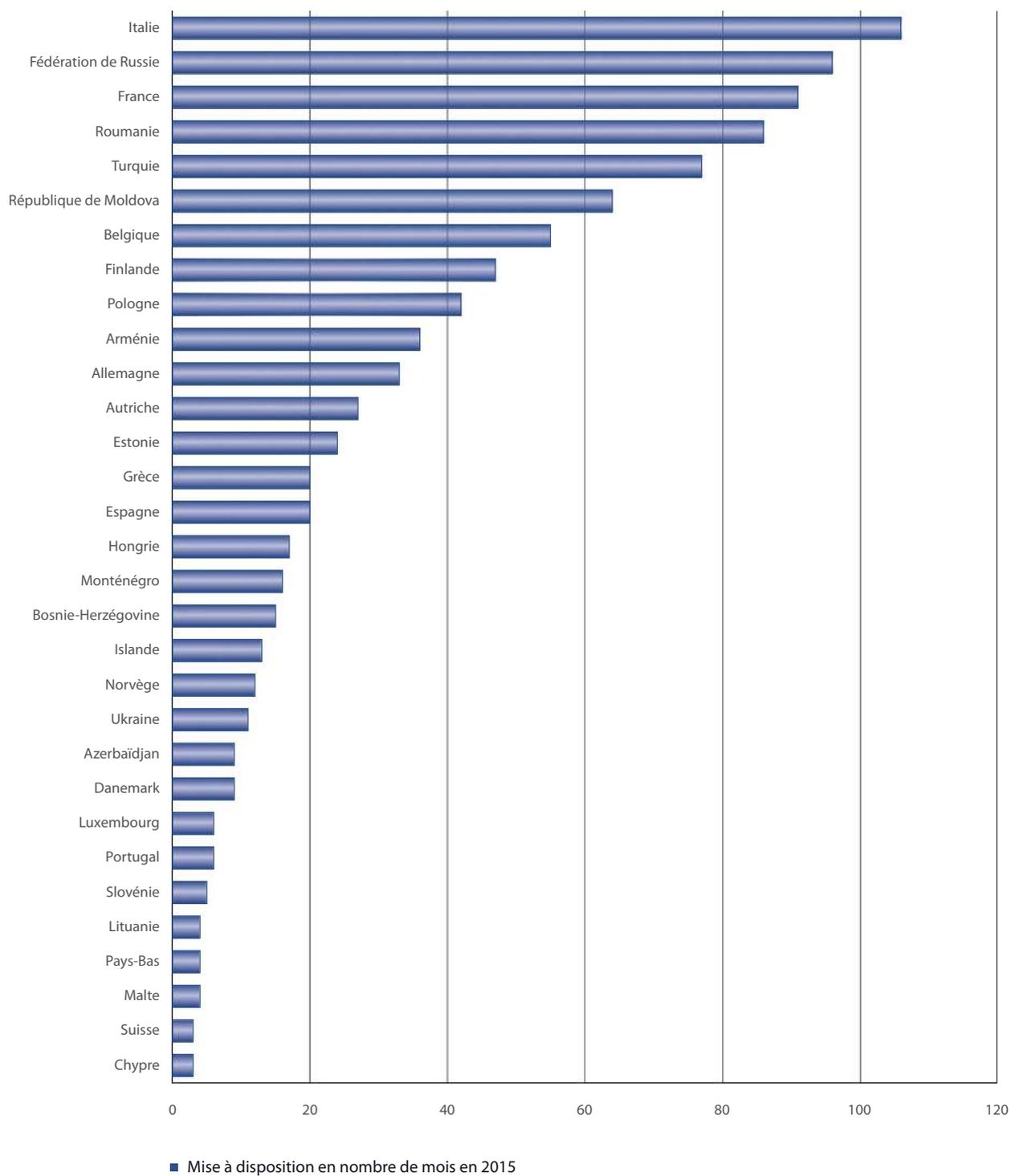
■ Les États membres soutiennent aussi les travaux du Conseil de l'Europe en mettant à disposition de l'Organisation des fonctionnaires nationaux. Ces mises à disposition ne sont pas incluses dans la définition des contributions volontaires, mais n'en restent pas moins considérées comme un complément aux contributions financières, ce qui explique que ce document contienne des informations à ce sujet.

■ En 2015, 31 des 47 États membres ont mis des fonctionnaires nationaux à disposition de l'Organisation, contre 32 en 2014. La Figure 4 illustre les mises à disposition sous forme de mois en équivalent temps plein sur l'année 2015. Le total des mois de mises à disposition équivaut à une mise à disposition de 80 fonctionnaires nationaux en équivalent temps plein au Conseil de l'Europe en 2015.

4. Le HRTF réunit 6 contributeurs : la Finlande, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni.

5. Le mécanisme de subvention de l'EEE réunit 3 contributeurs : l'Islande, la Liechtenstein et la Norvège.

Figure 4 – Mises à disposition par des États membres auprès du Conseil de l'Europe en 2015 (en mois)

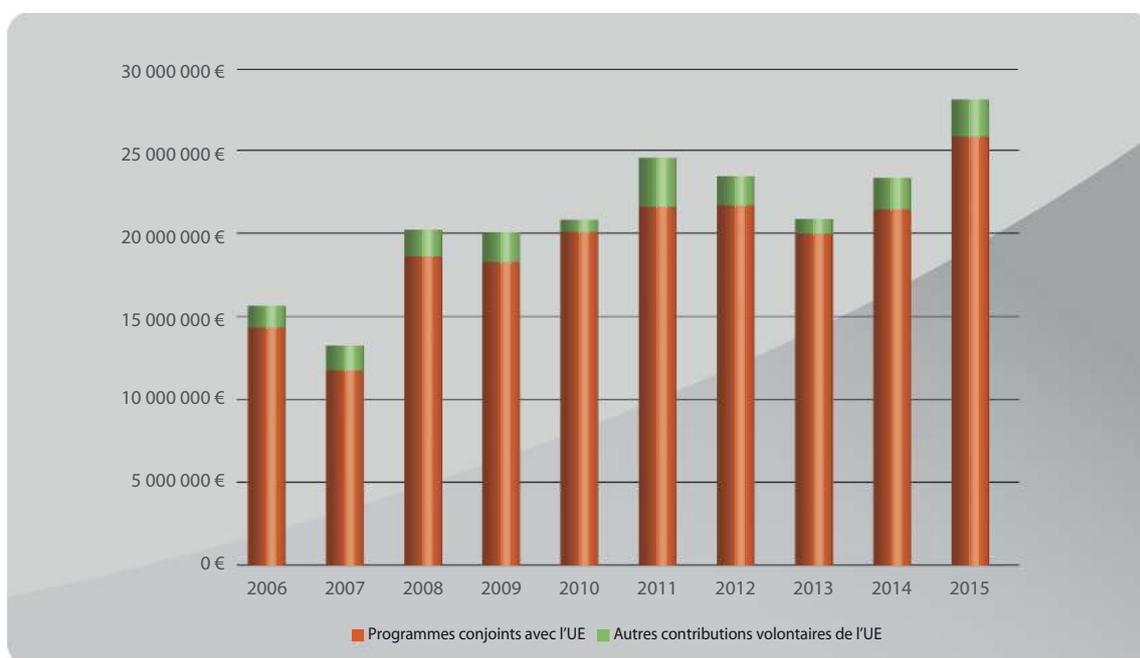


Recettes provenant de l'Union européenne

■ Avec une part de 54% du volume global des recettes extrabudgétaires, l'UE est restée en 2015 le plus gros contributeur aux activités de coopération du Conseil de l'Europe. Les recettes provenant de l'UE au titre des Programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe ont représenté au total 25 842 386€; d'autres contributions volontaires de l'UE, hors du cadre des Programmes conjoints, se sont élevées à 2 208 876€.

Le Conseil de l'Europe a développé un partenariat stratégique avec l'UE. En 2014, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont signé une Déclaration d'intention en vue de renforcer la coopération. Elle a été suivie par un accord sur un Cadre de coopération programmatique (*Programmatic Co-operation Framework – PCF*) pour les Pays du Partenariat oriental (2015-17) d'une valeur de 33,8 millions €, du programme conjoint UE-Conseil de l'Europe Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée (2015-17) d'un montant de 7,4 millions € et plus récemment d'une Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie (2016-19) d'un montant de 25 millions €.

Figure 5 – Recettes provenant de l'UE sur la période 2006-2015



Recettes provenant d'États observateurs et financements d'autres sources⁶

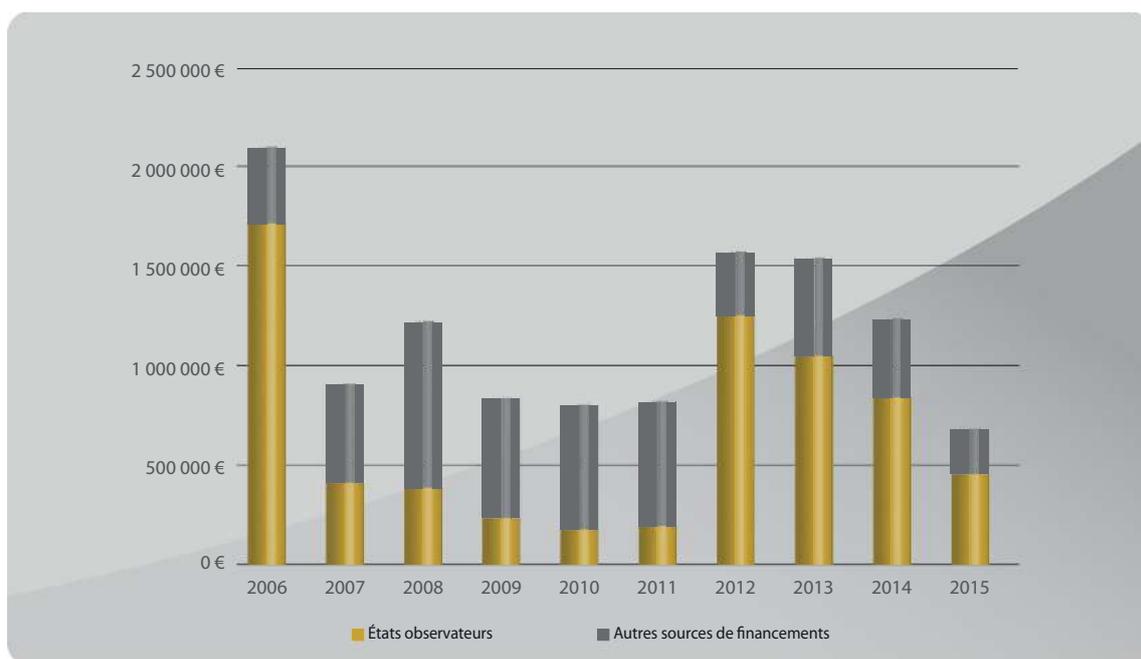
■ Des États observateurs⁷ ont versé au total 455 328€ de contributions volontaires au Conseil de l'Europe, soit moins de 1% du total des recettes. D'autres pays partenaires et acteurs non étatiques⁸ ont apporté 225 601 €, soit 0,4% du total.

6. Organisations non-gouvernementales ou non-souveraines.

7. Japon et États-Unis d'Amérique.

8. Fondation A.G. Leventis, Réseau pour le développement Aga Khan, Fondation culturelle européenne, l'Organisation des Nations Unies, Israël, Fondation Charta 77 et Bibliothèque Vaclav Havel.

Figure 6 – Recettes provenant d'États observateurs et d'autres sources de financement 2006-2015



■ On trouvera dans les annexes de plus amples détails sur les contributions volontaires reçues en 2015 par donateur.

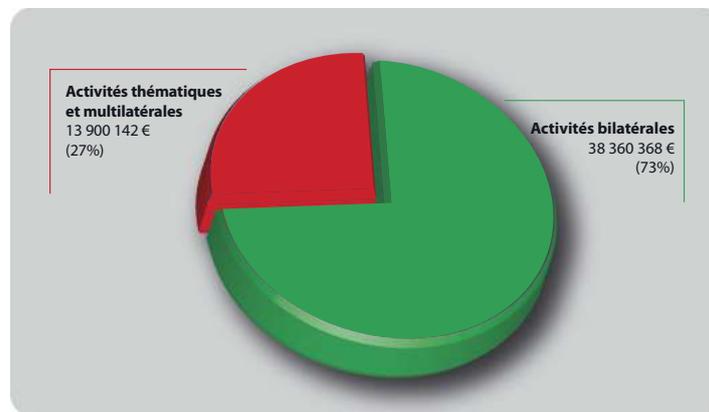
Distribution des ressources extrabudgétaires en 2015

Les ressources extrabudgétaires soutiennent des projets approuvés dans le cadre du Programme et Budget du Conseil de l'Europe et financent de plus en plus des activités de coopération basées sur des plans d'action stratégiques et documents de coopération adoptés avec les pays bénéficiaires et approuvés par le Comité des Ministres.

Le montant total de 52 260 510 € reçu en contributions volontaires a été affecté comme suit :

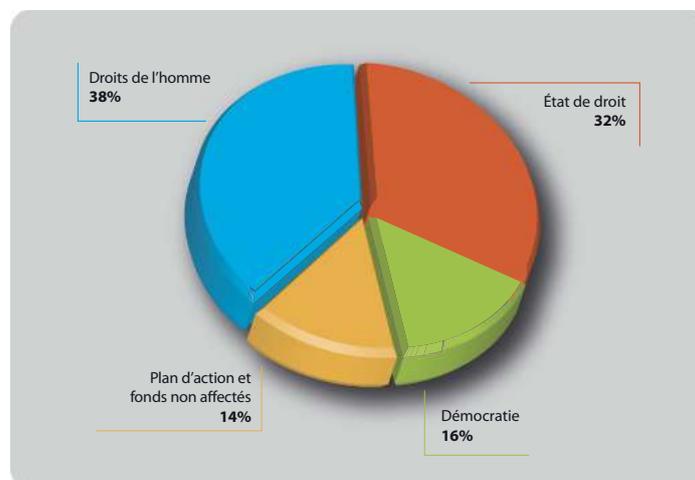
- ▶ 73% à des **activités bilatérales**⁹,
- ▶ 27% en soutien à des **activités thématiques et multilatérales**¹⁰.

Figure 7 – Ventilation des ressources extrabudgétaires en 2015



En 2015, 38% (19 813 181 €) des recettes ont été affectées à des activités sur les droits de l'homme. 32% (16 877 370€) sont allées au soutien d'activités dans le domaine de l'État de droit et 16% (8 159 099€) à des activités en faveur de la démocratie. 14% (7 410 860€) ont fait l'objet d'une affectation large mais sans spécification du secteur ou du niveau de projet, en soutien à des plans d'action spécifiques par pays ou des documents de coopération.

Figure 8 – Ventilation des contributions volontaires en fonction des trois piliers d'activité de l'Organisation : Droits de l'homme, État de droit et Démocratie.



9. Dans l'ensemble du présent document, on entend par activités bilatérales des activités spécifiques à un pays.

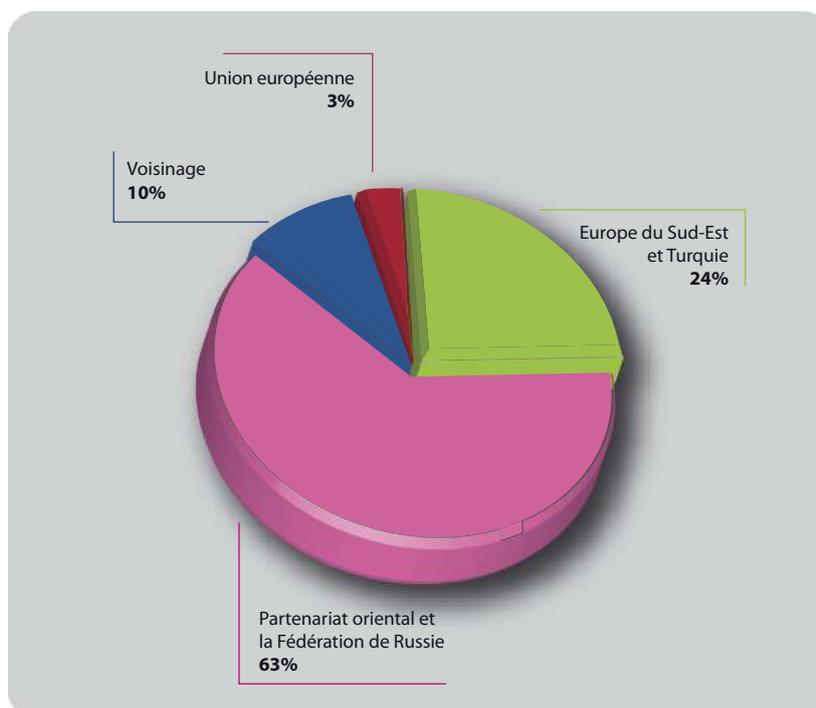
10. Dans l'ensemble du présent document, on entend par activités multilatérales des activités bénéficiant à plusieurs pays et/ou tous les États membres.

COOPÉRATION BILATÉRALE ET SPÉCIFIQUE À UN PAYS DONNÉ

■ En 2015, 38 560 368€ au total ont été affectés à des activités bilatérales ou spécifiques à un pays donné :

- ▶ 63% ont été affectés en faveur de pays d'Europe orientale¹¹ (42% en 2014) ;
- ▶ 24% sont allés à des projets dans des pays d'Europe du Sud-Est¹² et en Turquie (46% en 2014) ;
- ▶ 10% ont soutenu des projets dans les pays du voisinage (7% en 2014) ;
- ▶ 3% sont allés à des projets dans les États membres de l'UE (5% en 2014).

Figure 9 – Ventilation géographique des contributions volontaires en faveur d'activités bilatérales et spécifiques à un pays donné



Europe orientale (Pays du Partenariat oriental et Fédération de Russie) – 24 284 070 €

■ 22 États membres du Conseil de l'Europe ont apporté des contributions volontaires bilatérales à cette région pour un montant total de 13 332 597 € (55% du total). Les 10 951 473 € restants (45%) ont été reçus de l'UE.

■ Le Danemark a été le plus gros donateur pour la région, avec 21% du total, suivi par la Suède (12%), la Suisse (7%) et la Norvège (3%). Les contributions de 18 autres États membres¹³ ont représenté 12% du total, dont 2% par le canal du HRTF.

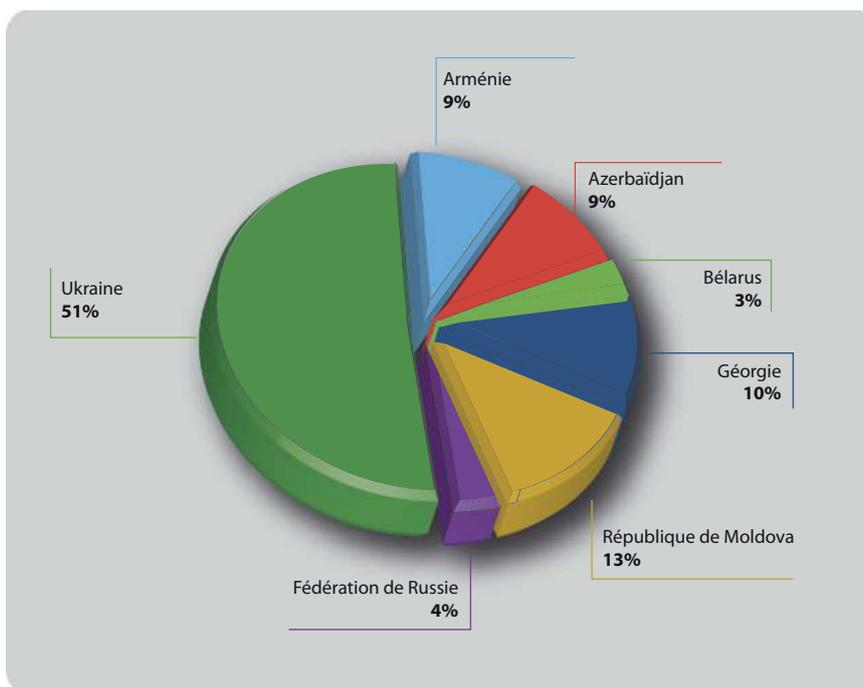
11. Pays du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Bélarus) et la Fédération de Russie.

12. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, "ex-République yougoslave de Macédoine" et Kosovo*.

13. Belgique, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, République slovaque, Turquie et Royaume-Uni.

* Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, dans ce texte doit être comprise en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

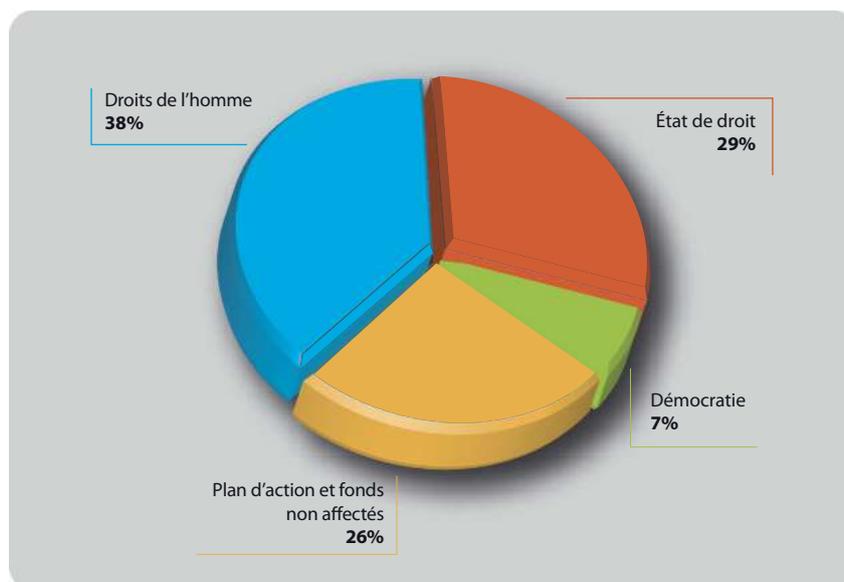
Figure 10 – Ventilation de ressources extrabudgétaires dans la région par pays bénéficiaire



■ L'Ukraine est le pays de la région qui a reçu le plus, avec 12 404 772€, soit 51% des dotations à la région, et 24% du total des ressources extrabudgétaires reçues par le Conseil de l'Europe.

■ Le deuxième plus gros bénéficiaire de la région a été la République de Moldova qui a reçu 13% du total, suivie de la Géorgie (10%), de l'Arménie (9%), de l'Azerbaïdjan (9%) et de la Fédération de Russie (4%). Le Bélarus a bénéficié de 3% des contributions volontaires versées à la région.

Figure 11 – Répartition thématique des ressources extrabudgétaires en Europe orientale



■ Sur un total de 24 284 070 € alloués à cette région, 38% (14% en 2014) sont allés au soutien d'activités dans le domaine des droits de l'homme. Les projets ont couvert, entre autres, des activités menées dans le Cadre de coopération programmatique (PCF) UE-Conseil de l'Europe pour les pays du Partenariat oriental¹⁴, un soutien à la mise en œuvre nationale de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) en Arménie, aux Institutions du Médiateur aux droits en Géorgie et en Ukraine, aux droits des enfants, à la violence à l'égard des femmes, à la société de l'information et au Conseil consultatif international en Ukraine, aux droits de l'homme dans le domaine judiciaire en République de Moldova et en Ukraine et au Programme HELP en Fédération de Russie.

■ Les projets dans le domaine de l'État de droit ont reçu 29% au total (39% en 2014) des contributions pour le soutien des réformes dans le secteur de la justice pour tous les pays bénéficiaires du cadre PCF ainsi que des institutions d'aide juridique pour les groupes de population vulnérables et le suivi public dans des lieux de détention en Fédération de Russie.

■ 7% (14% en 2014) du financement dans la région ont été consacrés à des projets de promotion de la démocratie dans le cadre du PCF, au soutien à la réforme des pouvoirs locaux en Arménie et en Ukraine et à l'école d'éducation civique.

■ 26% (33% en 2014) des ressources extrabudgétaires n'étaient pas affectées, elles ont été utilisées en soutien à des Plans d'action spécifiques par pays du Conseil de l'Europe (Géorgie, République de Moldova et Ukraine).

Exemples de réalisations en 2014-2015

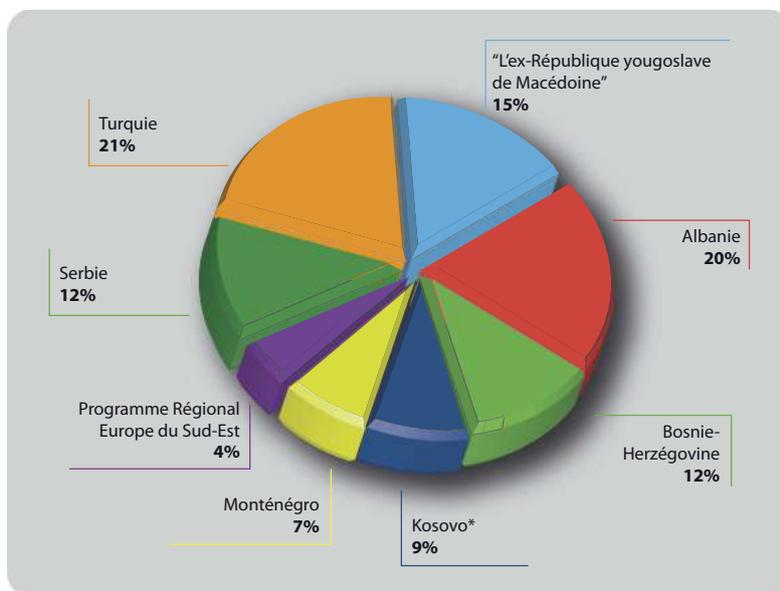
- ▶ Le Conseil de l'Europe soutient l'Ukraine pour la mise en œuvre des réformes nécessaires grâce à un Plan d'action (2015-2017). Les activités de coopération ont couvert une assistance pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale en faveur des droits de l'homme, un soutien à l'École nationale des Juges et l'Académie nationale des Procureurs ainsi qu'un renforcement des capacités pour le personnel du Médiateur et le Bureau du Procureur général en vue de prévenir des violations des droits de l'homme et de comprendre les obligations en matière d'investigation. Les experts du Conseil de l'Europe ont soutenu la rédaction de la Loi de 2014 pour rétablir la confiance dans la justice en Ukraine et la Loi sur la garantie du droit à un procès équitable, la rédaction d'amendements constitutionnels sur la justice – qui comptent désormais au nombre des textes les plus importants de la justice ukrainienne.
- ▶ En Géorgie, des projets relevant du Plan d'Action se sont attaqués à des défis tels que l'accès aux soins de santé pour tous les prisonniers, la protection des droits de l'homme des personnes nécessitant des soins psychiatriques et la prévention et la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité. Le soutien du Conseil de l'Europe a permis d'améliorer les soins de santé généraux et le suivi psychologique dans les prisons et d'autres institutions fermées.
- ▶ Un projet sur le droit à un procès équitable en Fédération de Russie a permis la création d'une méthode permettant d'apporter une aide juridique gratuite pour les affaires au civil. Elle offre des moyens innovants d'atteindre des groupes vulnérables ayant droit à une aide juridique gratuite, notamment les personnes à bas revenus, les personnes handicapées et les enfants orphelins. Grâce à un financement par contributions volontaires, le Conseil de l'Europe a produit des rapports nationaux sur les obstacles, les recours et des bonnes pratiques pour promouvoir l'accès à la justice pour les femmes en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine. Cela a permis de renforcer les capacités professionnelles des juges, des procureurs et des avocats.

14. Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine.

Europe du Sud-Est et Turquie – 9 035 939 €

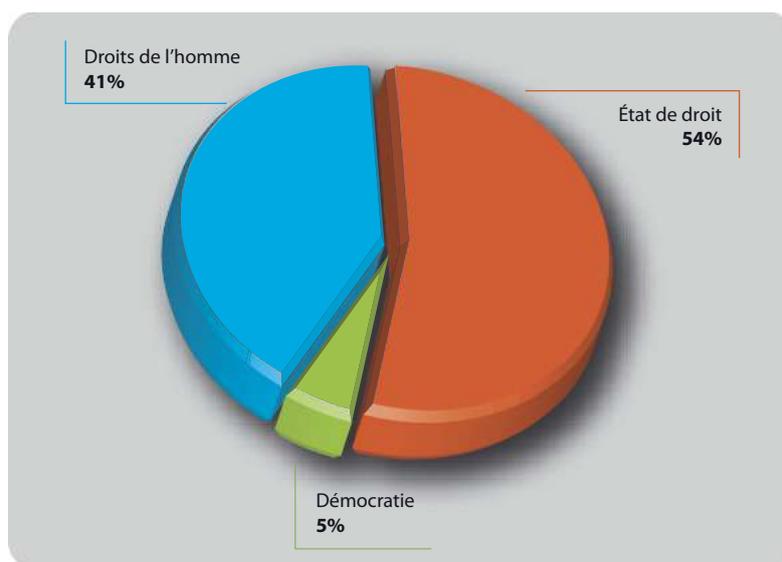
■ En 2015, comme l'année précédente, l'UE a été le plus gros donateur dans cette région – elle a fourni 72% du volume total des contributions. Les contributions de la Norvège ont représenté 13%, suivies par celles de la Suisse (6%), puis de la Turquie (5%), et du HRTF, de la Pologne, des États-Unis, des Pays-Bas et du Liechtenstein qui, à eux tous, ont apporté 5% du total.

Figure 12 – Répartition des recettes extrabudgétaires dans la région par bénéficiaire



■ La Turquie et l'Albanie ont été les principaux bénéficiaires dans cette région, avec respectivement 21% et 20% du total, suivies de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" avec 15%, de la Bosnie-Herzégovine (12%), de la Serbie (12%), du Kosovo* (9%) et du Monténégro (7%). Un projet régional sur les médias a bénéficié d'environ 4% du total.

Figure 13 – Ventilation thématique des recettes extrabudgétaires en Europe du Sud-Est et Turquie



■ 54% (34% en 2014) des contributions ont été consacrées à des projets dans le domaine de l'État de droit, notamment pour la lutte contre le crime économique, le blanchiment et la corruption en Serbie et en Turquie, le renforcement de l'efficacité du système judiciaire en Albanie et des capacités des services répressifs dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine", en soutien à la pratique de la médiation dans les litiges au civil en Turquie, à la promotion de la coopération sur la cybercriminalité en Europe du Sud-Est et en Turquie et à la liberté d'expression et d'information dans la région.

■ Comme en 2014, 41% ont été alloués à des projets sur les droits de l'homme, notamment pour le soutien à la réforme judiciaire en Bosnie-Herzégovine, la protection des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination en Albanie, au Monténégro et au Kosovo*, à des projets renforçant le système de justice pénale et la Cour constitutionnelle de la Turquie, et à un programme régional améliorant l'accès des minorités à leurs droits à divers niveaux de collectivités locales en Europe du Sud-Est¹⁵.

■ Les activités dans le domaine de la démocratie ont bénéficié de 5% (25% en 2014) des contributions et ont apporté un soutien à la réforme des pouvoirs locaux en Albanie, au Réseau des Écoles d'études politiques, aux femmes et aux jeunes leaders politiques, à la mission d'observation et de suivi du recensement en Bosnie-Herzégovine.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- ▶ Grâce à un financement par contributions volontaires, le Conseil de l'Europe a soutenu l'établissement d'un réseau régional d'organes autonomes de régulation pour les médias (Media NEThics), qui facilite le dialogue et l'échange d'expérience en Europe du Sud-Est. La coopération a couvert entre autres un soutien sur mesure apporté à l'Autorité de l'audiovisuel en Albanie; une plateforme en ligne pour sensibiliser le public et les journalistes à l'éthique et aux normes relatives aux médias en Bosnie-Herzégovine; et un nouveau Code d'éthique pour les journalistes au Monténégro.
- ▶ Un projet du Conseil de l'Europe en soutien à la réforme de la Cour constitutionnelle de la Turquie a contribué à établir un système d'examen des requêtes individuelles. Des amendements à la Constitution ont garanti le droit à une requête individuelle devant la Cour de Strasbourg. Le détachement de 10 juges de la Cour constitutionnelle à la Cour de Strasbourg leur a donné une expérience internationale précieuse et une formation intensive. Ces juges ont ensuite formé le noyau de professionnels qui ont préparé le nouveau règlement de la Cour constitutionnelle et ont aidé à former du personnel sur le système de requête individuelle.
- ▶ La coopération a soutenu l'élaboration d'une Stratégie nationale de développement du système pénitentiaire (2015-2019) dans "l'ex-République yougoslave de Macédoine", qui a pour but d'élaborer des approches efficaces et professionnelles pour organiser et superviser des institutions pénitentiaires et pour établir un système de probation. Le Conseil de l'Europe a également aidé à développer le Programme général de traitement des délinquants, qui améliore la réhabilitation des personnes condamnées et la réussite de leur réinsertion dans la société.

Voisinage – 3 637 574€

■ Un financement extrabudgétaire, en grande partie apporté par l'UE au titre de Programmes conjoints (63%) et la Norvège (31%), a soutenu des projets en faveur de 14 bénéficiaires dans le sud de la Méditerranée et en Asie centrale¹⁶. La France, Monaco, le Portugal et la Turquie, ainsi que le Réseau Aga Khan pour le développement, y ont également contribué.

■ Le Maroc et la Tunisie ont été les principaux bénéficiaires avec 40% chacun du financement total.

■ La Jordanie a reçu 9% du total, suivie par la République kirghize, le Kazakhstan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan.

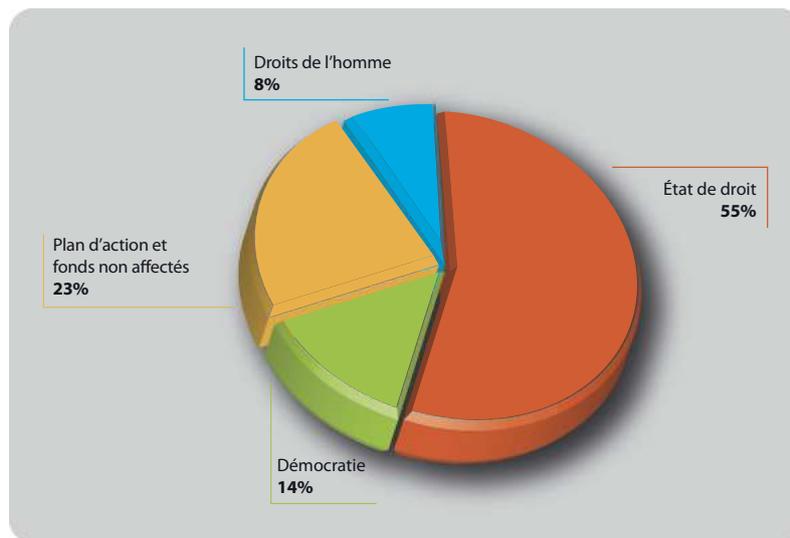
■ L'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye et l'Autorité nationale palestinienne ont bénéficié d'activités régionales de coopération¹⁷.

15. Un programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'UE au bénéfice de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la Serbie et de "l'ex-République yougoslave de Macédoine".

16. Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Tunisie, Autorité nationale palestinienne, Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan.

17. Programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'UE "Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée" (Programme Sud II, 2015-17).

Figure 14 – Répartition thématique des recettes extrabudgétaires dans le Voisinage



■ Une part substantielle du financement affecté à cette région (55%) a permis au Conseil de l'Europe de promouvoir des réformes dans le domaine de l'État de droit, notamment par la coopération avec la Commission de Venise, des réformes constitutionnelles et l'établissement d'un fonctionnement effectif pour de nouvelles instances de gouvernance, ainsi que d'encourager la liberté d'expression et l'indépendance des médias. La coopération par le biais du Programme Sud II prévoit un soutien à la réforme de la justice et à la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

■ 14% du financement ont été alloués à des projets promouvant la gouvernance démocratique, les politiques d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme, et au Réseau des Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe (Maroc et Tunisie).

■ Les projets liés aux droits de l'homme ont reçu 8% du financement. Les activités du Programme Sud II promeuvent la Convention d'Istanbul dans la région du Sud de la Méditerranée et soutiennent les réformes légales et politiques au Maroc et en Tunisie. Les ressources extrabudgétaires ont également soutenu la coopération pour combattre la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence à l'égard des enfants.

■ 23% des contributions reçues ont fait l'objet d'une affectation large, en soutien aux Partenariats généraux pour le Voisinage avec la Tunisie et le Maroc.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- ▶ Le Conseil de l'Europe soutient les réformes et le renforcement des capacités de lutte contre la corruption en Afrique du Nord et au Proche-Orient. En Tunisie et au Maroc, les activités de coopération ont permis, entre autre, d'apporter une assistance à la création de cadres législatifs et procéduraux pour améliorer les institutions anticorruption. En Jordanie, le Conseil de l'Europe soutient la création d'un système de récupération des avoirs criminels. Dans ces trois pays, la coopération vise à renforcer les capacités des autorités en matière de protection des donneurs d'alerte, d'évaluation des risques, d'inspections et d'investigations, et pour la conformité du secteur privé dans le domaine de la lutte contre la corruption.
- ▶ Grâce à des contributions volontaires, la Commission de Venise a réuni des présidents et des juges du Kazakhstan, de la République kirghize, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan pour étoffer leurs connaissances de la séparation des pouvoirs et des organes de contrôle constitutionnel et améliorer leurs techniques d'interprétation.
- ▶ Le Conseil de l'Europe a apporté son aide pour la rédaction de textes législatifs destinés à lutter contre la traite des êtres humains et la violence à l'égard des femmes en Tunisie et au Maroc.

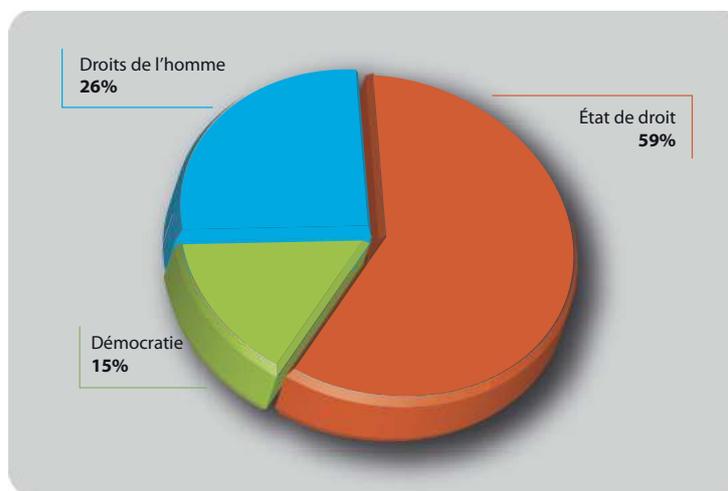
États membres de l'UE – 1 602 786 €

Des contributions volontaires d'un montant de 1 602 786 € ont été reçues en faveur de la coopération dans les États membres de l'UE. Elles ont été versées par huit pays bénéficiaires¹⁸ dans le cadre des mécanismes de subvention de l'EEE et de la Norvège (87%), et par l'UE (13%) pour la coopération avec la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Mécanismes de subventions de l'EEE et de la Norvège

- ▶ Grâce aux mécanismes de subvention de l'EEE et de la Norvège, qui représentent la contribution de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège, le Conseil de l'Europe soutient à titre individuel les États membres de l'UE dans leurs efforts nationaux pour se mettre en conformité avec les standards établis dans les conventions clés du Conseil de l'Europe.
- ▶ Par le biais des Mécanismes financiers 2009-2014, le Conseil de l'Europe est intervenu pour 10¹⁹ des 16 États bénéficiaires et fournit des conseils et orientations stratégiques aux donateurs et pays bénéficiaires.
- ▶ Le Conseil de l'Europe participe à 21 programmes et 31 projets prédéfinis. Il intervient comme Partenaire du Programme des donateurs dans les secteurs suivants :
 - enfants et jeunes à risque, l'accent étant largement placé sur les Roms ;
 - initiatives locales et régionales en vue de réduire les inégalités nationales et de promouvoir l'inclusion sociale ;
 - renforcement des capacités et coopération institutionnelle avec des institutions publiques et pouvoirs locaux et régionaux norvégiens ;
 - violence domestique et pour des questions de genre ;
 - coopération Schengen et lutte contre le crime transfrontalier et organisé, notamment les trafics et les groupes criminels itinérants (et lutte contre la corruption) ;
 - consolidation des capacités et coopération judiciaires ;
 - services correctionnels, y compris pour les peines autres que privatives de liberté.

Figure 15 – Répartition thématique des ressources extrabudgétaires en faveur des États membres de l'UE



59% du montant total a été consacré à la coopération dans le domaine de l'État de droit, pour promouvoir la coopération avec la CEPEJ (tous les pays de l'UE), apporter une assistance à la réforme de la justice (Croatie), renforcer les capacités et la coopération judiciaires (Bulgarie, Roumanie), renforcer la coopération et combattre le crime transfrontalier et organisé, notamment les trafics (Bulgarie, République tchèque, Pologne), s'engager dans des programmes sur la réforme carcérale et policière et améliorer les services correctionnels, y compris pour des sanctions autres que privatives de liberté (Bulgarie, Lettonie).

18. Bulgarie, Croatie, République tchèque, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie et République slovaque.

19. Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Hongrie (les travaux avec le Conseil de l'Europe ont été suspendus en mai 2013 et ne reprendront pas), Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, République slovaque.

■ 26% ont été employés au soutien à des projets concernant les droits de l'homme, notamment pour promouvoir la protection des droits de l'homme et des minorités (Croatie), la protection des victimes de la traite des êtres humains (Roumanie), la lutte contre la violence pour des questions de genre et la violence domestique (Bulgarie, Pologne, Roumanie et République slovaque).

■ Un soutien a également été apporté à des projets pour la démocratie (15%), la protection des minorités, des enfants et des jeunes à risque (Bulgarie, Roumanie) et la promotion de la bonne gouvernance démocratique (Malte).

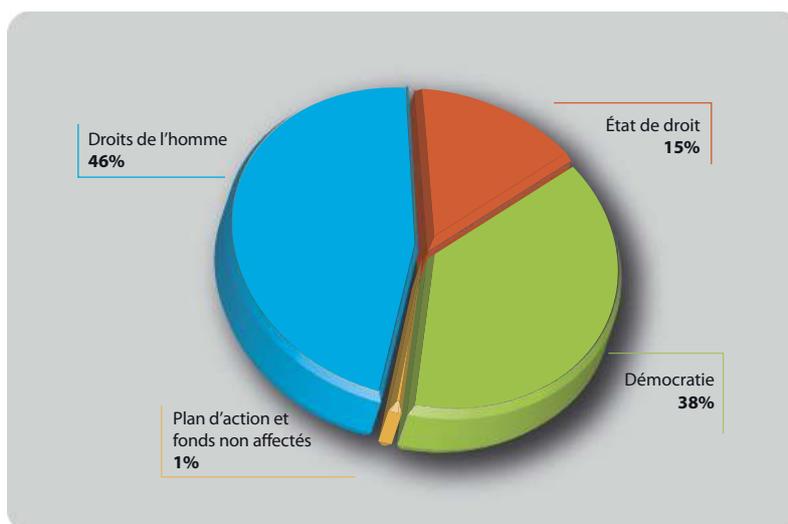
Exemples de réalisations 2014-2015

- ▶ En Bulgarie, en Pologne, en Roumanie et en République slovaque, la coopération renforce la capacité des praticiens du droit et de la justice à prévenir la violence domestique et basée sur le genre et à soutenir les victimes de ces agissements. En Bulgarie, en se concentrant spécifiquement sur les groupes vulnérables, notamment les Roms, le Conseil de l'Europe a contribué à développer un solide cadre légal et de capacités pour les juges, les procureurs, les policiers et les travailleurs sociaux afin qu'ils puissent traiter les affaires de violence. En République slovaque, l'Organisation a aidé à la création d'un Centre méthodique pour la prévention et l'élimination de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes.
- ▶ Par le biais d'accords de coopération avec les mécanismes de subvention de l'EEE et de la Norvège, neuf juges bulgares ont été affectés à la Cour européenne des droits de l'homme pour des périodes allant jusqu'à un an. Durant leur séjour, ils ont contribué au traitement de plus de 4 500 affaires irrecevables. De retour dans leur pays, ils ont rejoint un réseau national de juges pour partager les connaissances et l'expérience acquises à la Cour et soutenu la réforme nationale de la justice.

COOPÉRATION THÉMATIQUE ET MULTILATÉRALE

■ La Figure 16 illustre l'allocation des ressources extrabudgétaires pour 13 700 142 € au total à des activités thématiques et multilatérales, ventilées par pilier du Programme et Budget.

Figure 16 – Activités de coopération thématiques et multilatérales (Droits de l'homme, État de droit et Démocratie)



■ Environ 46% des contributions (44% en 2014) ont été alloués à des projets dans le domaine des droits de l'homme centrés sur la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme et pour réduire l'arriéré d'affaires bien fondées. Un soutien a également été apporté, notamment par le biais du Programme HELP, visant à promouvoir l'inclusion des Roms, les droits de l'homme et l'égalité pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexe (LGBTI), ainsi qu'à des activités de lutte contre la discrimination, la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Des contributions volontaires ont soutenu le Réseau

méditerranéen pour la coopération sur les drogues et les addictions (MedNET). Des Programmes conjoints avec l'UE ont couvert notamment des activités visant à faciliter l'inclusion des Roms au niveau local et régional. Les contributions de l'UE hors du cadre des Programmes conjoints ont soutenu la coopération avec la Direction européenne pour la qualité du médicament et des soins de santé (EDQM).

■ 38% des recettes multilatérales (40% en 2014) ont été consacrés à des projets dans le domaine de la Démocratie, avec un soutien important à l'éducation et à la jeunesse, à des activités de coopération de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, au Forum mondial de la Démocratie, et d'autres. La coopération avec l'UE a pris la forme d'un soutien dans le domaine de la jeunesse, à l'éducation inclusive et à l'apprentissage des langues, à des élections libres et équitables, aux Itinéraires culturels européens, aux Journées européennes du patrimoine et à la mise en œuvre de la Convention de Berne.

■ 15% des recettes multilatérales (15% en 2014) ont été alloués à des projets dans le domaine de l'État de droit, notamment pour mener une action globale contre la cybercriminalité, faciliter la coopération pour lutter contre le crime organisé et le blanchiment d'argent, soutenir la plateforme du Conseil de l'Europe pour la protection des journalistes et mener des activités dans le cadre des mécanismes de subvention de l'EEE et de la Norvège.

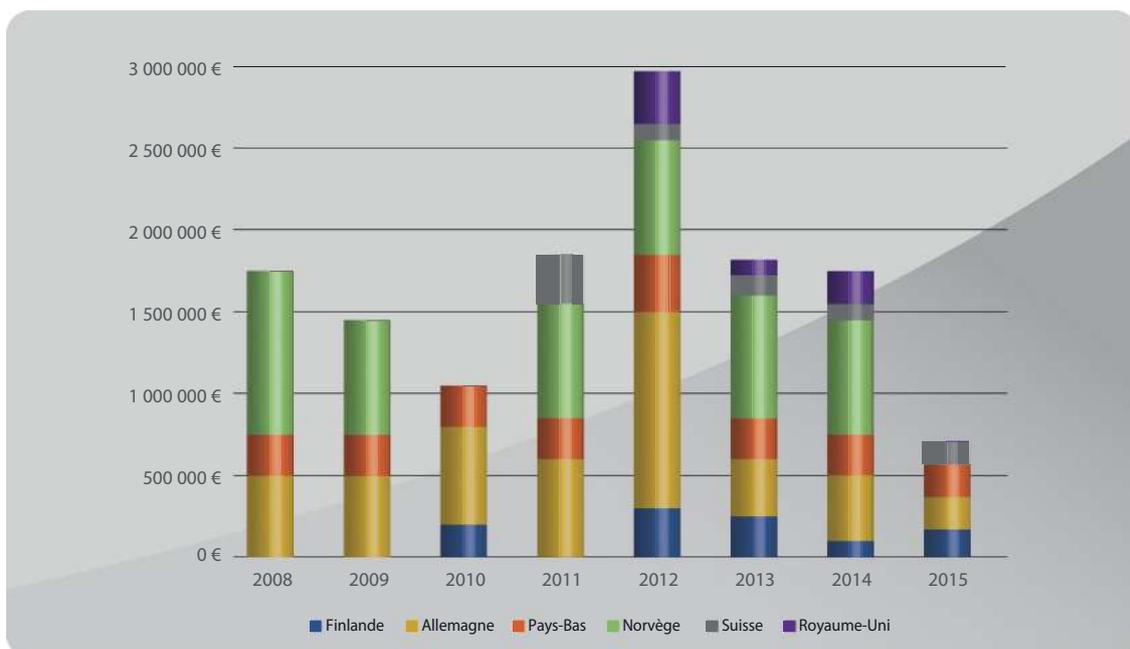
■ 1% des contributions pour des activités thématiques et de coopération multilatérale n'étaient pas affectées (en soutien à des activités relevant de la coopération avec les subventions de l'EEE et de la Norvège) et ont servi notamment à soutenir le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme.

Le Fonds fiduciaire sur les droits de l'homme (HRTF)

■ Le HRTF du Conseil de l'Europe soutient la coopération et le dialogue avec les États membres en vue de garantir l'application nationale de la CEDH. Le Fonds fiduciaire, abondé par la Norvège, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande, la Suisse et le Royaume-Uni, apporte un financement à plusieurs organes du Conseil de l'Europe et à leurs activités de coopération.

■ De 2008 à fin 2015, le HRTF a collecté au total 13 350 114€. En 2015, le montant total des contributions versées au HRTF s'est élevé à 708 000 €, par rapport à 1 750 000€ en 2014, 1 818 000€ en 2013 et 2 971 000€ en 2012.

Figure 17 – Contributions des États membres au HRTF sur la période 2008 – 2015



Exemples de réalisations de projets multilatéraux financés par le HRTF

- ▶ Depuis la fin des années 1990, la Cour européenne des droits de l'homme gère un nombre croissant d'affaires liées à des conditions de détention déplorables. Un projet en Bulgarie, République de Moldova, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie et Ukraine, soutenu par le Fonds, a traité l'exécution des arrêts de la Cour, analysé les situations nationales, entamé des actions et amélioré les moyens de remédier aux conditions de détention.
- ▶ Le Fonds soutient le programme d'information de la Cour "Bringing the ECHR closer to home" qui facilite l'accessibilité et la compréhension des principes et standards directeurs de la CEDH et promeut leur mise en œuvre. Depuis 2012, le Greffe de la Cour a assuré la traduction de la jurisprudence clé de plus de 15 000 textes dans plus d'une trentaine de langues²⁰.
- ▶ Avec le soutien du HRTF, le Programme européen pour l'éducation aux droits de l'homme destiné aux professionnels du droit commande des matériels pédagogiques et des formations pour sensibiliser et améliorer les connaissances de la CEDH et de son application, et propose des ressources d'auto-apprentissage via son site web.

20. Source : base de données HUDOC.

Programmation stratégique et relations avec les donateurs

PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Le Conseil de l'Europe encourage des accords-cadres de coopération à plus long terme et des contrats pluriannuels avec des partenaires et donateurs clés pour faciliter des partenariats stratégiques et effectifs ainsi que garantir un financement prévisible et flexible.

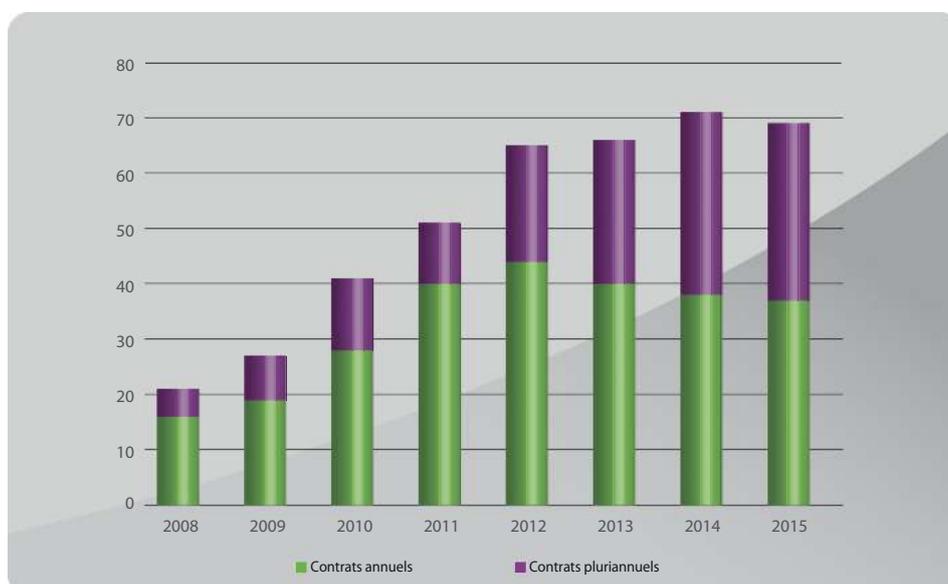
Un accord-cadre de coopération avec l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (Sida) prévoit une contribution financière d'environ 5,3 millions € pour la période 2015-17 en soutien à des plans d'action pour les pays d'Europe orientale et à des documents de coopération.

En 2014, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont signé une Déclaration d'intention pour renforcer la coopération entre les deux organisations. Elle a pavé la voie pour le Cadre de coopération programmatique (PCF) pour les pays du Partenariat oriental (2015-17) d'une valeur de 33,8 millions €, le Programme conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe "Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée" (2015-17) d'une valeur de 7,4 millions € et plus récemment une Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie (2016-18) d'une valeur de 25 millions €.

Durant la période 2014-15, en tant que composante d'un contrat-cadre de coopération, la Norvège a débloqué environ 6,25 millions € de financement non affectés en soutien à des plans d'action et documents de coopération pour l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Ukraine, le Maroc et la Tunisie. Au total, environ 20 millions € de contributions volontaires ont été versés par le biais de cet accord depuis 2011.

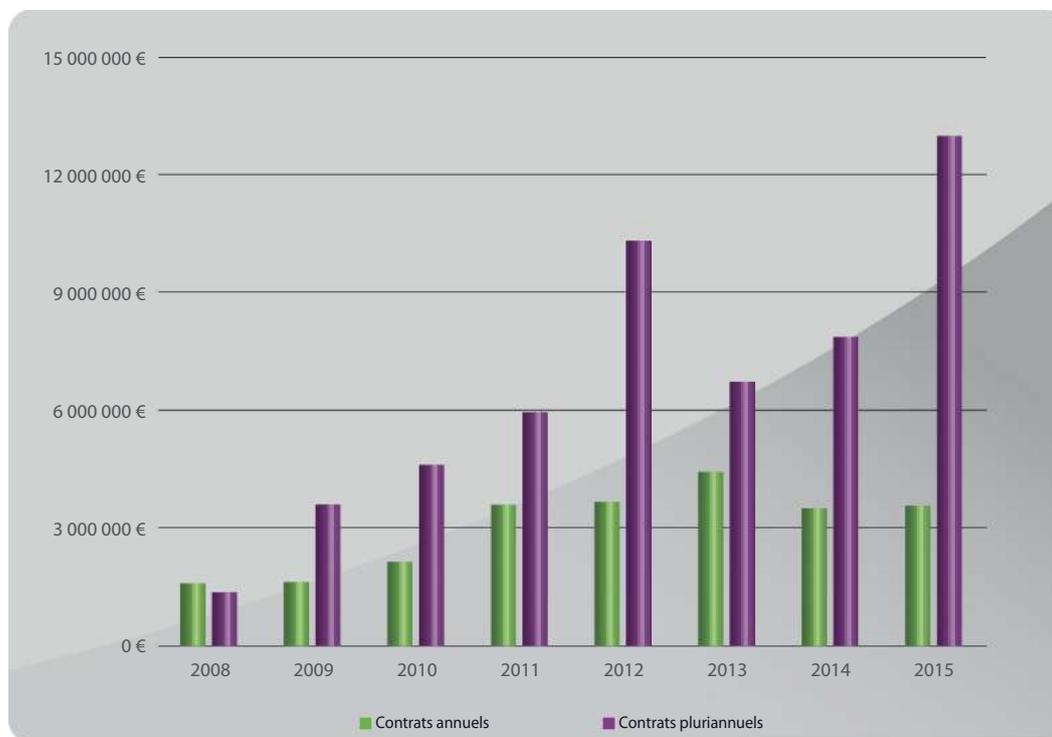
La Figure 18 montre l'évolution du nombre de contrats pluriannuels et annuels signés avec le Conseil de l'Europe entre 2008 et 2015. Sur cette période, le total annuel des contrats pluriannuels a été multiplié par six, passant de cinq en 2008 à 33 en 2014, puis 32 en 2015. Depuis 2012, il a légèrement diminué – 37 ont été signés en 2015 contre 38 en 2014 et 40 en 2013.

Figure 18 – Nombre de contrats annuels et pluriannuels signés de 2008 à 2015



■ Durant la même période, le volume global des contrats a augmenté de 464%, passant de 2 934 131 € à 16 534 852 € et, au cours des trois dernières années, il a marqué une hausse de 48%. Cette hausse se compose d'une augmentation de 93% du volume des contrats pluriannuels et d'une baisse de 20% de celui des contrats annuels (Figure 19).

Figure 19 – Volume des contrats annuels et pluriannuels de 2008 à 2015



■ Le Conseil de l'Europe soutient des mécanismes spécifiques tels que des fonds fiduciaires pour permettre aux donateurs d'assurer un financement à plus long terme au bénéfice de l'Organisation. Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF) du Conseil de l'Europe est un exemple qui montre comment les donateurs mettent en commun des ressources pour renforcer l'impact des travaux menés et atteindre des objectifs fixés.

GESTION DES RESSOURCES BASÉE SUR LES RÉSULTATS

■ L'Organisation s'efforce de plus en plus d'atteindre des priorités fixées plutôt que de se contenter de mener des activités et projets individuels. Les plans d'action par pays et les documents de coopération sont devenus les principaux instruments pour décrire les priorités stratégiques de la coopération et les ressources nécessaires pour les atteindre. Ils constituent des outils précieux pour mettre en commun des contributions volontaires sans affectation ou avec une affectation large.

■ 14% (7 410 860 €) des contributions extrabudgétaires reçues par le Conseil de l'Europe en 2015 n'étaient pas affectées. Sur la même période, le Conseil de l'Europe a enregistré des engagements pluriannuels sans affectation pour un total de 13 133 547 €.

GESTION ET REPORTING EFFICIENTS ET RATIONNELS DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

■ Depuis le début de 2016, le Conseil de l'Europe a mis en place une nouvelle méthodologie de gestion de projets qui englobe la planification, la mise en œuvre et le reporting. Il s'agit de garantir une meilleure prise de responsabilité à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet et d'amplifier les résultats positifs en se focalisant davantage sur des groupes cibles par l'introduction de plus de contrôles qualité basés sur les besoins réels. Un volume significatif des contributions extrabudgétaires étant désormais affecté au niveau sectoriel ou par pays plutôt qu'au niveau des projets, les rapports annuels pour les donateurs sont préparés au niveau des plans d'action.

SYSTÈMES DE MONITORING ET DE CONTRÔLE

■ La supervision, l'évaluation, l'audit et les enseignements tirés de l'expérience forment une part importante du cycle des programmes de coopération du Conseil de l'Europe. Une supervision indépendante est menée par le biais de l'audit interne, d'évaluations et d'investigations afin d'aider le Secrétaire Général, les cadres et l'ensemble du personnel du Conseil de l'Europe à s'acquitter de leurs missions en vue d'une gestion efficace des ressources de l'Organisation.

■ Conformément à sa Politique d'évaluation, le Conseil de l'Europe mesure l'impact de ses actions et améliore la qualité de ses activités en cours et à venir. Cette Politique permet d'évaluer les projets et les programmes du Programme et Budget bisannuel, notamment par une évaluation thématique et transversale, ainsi que les programmes régionaux et par pays, et le fonctionnement global de l'Organisation.

■ Pour la période 2014-2019, les comptes et la gestion financière de l'Organisation font l'objet d'un audit externe indépendant mené par l'Institution supérieure de vérification des comptes publics de la Pologne (NIK). Depuis 2007, les états financiers ont obtenu une opinion d'audit sans réserves pour leur conformité aux normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards).

■ Afin de garantir l'utilisation correcte des fonds et ressources ainsi que de protéger sa réputation et ses intérêts, le Conseil de l'Europe s'est doté d'un cadre global de politique pour lutter contre la fraude et la corruption. Une politique de gestion des risques englobant l'ensemble du Conseil de l'Europe est appliquée en tant que partie intégrante de la gestion au quotidien afin de créer et de saisir des opportunités de manière organisée et de veiller à ce que les objectifs soient atteints de manière efficiente et efficace.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

■ Depuis juillet 2014, le Conseil de l'Europe figure sur la liste du Comité d'aide au développement de l'OCDE qui recense les organisations internationales éligibles à l'Aide publique au développement (APD), avec un coefficient de 40% applicable aux contributions des États membres au Budget ordinaire. Les contributions volontaires pour des plans d'action et projets spécifiques par pays, dans des pays ou territoires éligibles à l'APD continuent à être comptabilisées à hauteur de 100% en tant qu'APD bilatérale.

Conclusion

Les contributions extrabudgétaires constituent la principale source de financement des activités de coopération du Conseil de l'Europe, qui ont pour but d'aider les États membres et non-membres à mettre en œuvre les normes de l'Organisation grâce à des programmes ciblés et en étroite coordination avec des partenaires internationaux de premier plan.

■ Le fait de garantir la disponibilité des ressources prévisibles sur le long terme permet à l'Organisation de planifier et de mettre en œuvre des programmes de manière plus efficiente et efficace. Les accords-cadres de coopération et contrats pluriannuels avec des partenaires et donateurs clés continueront d'être activement promus.

■ Les plans d'action et documents de coopération spécifiques du Conseil de l'Europe qui fixent les priorités stratégiques de coopération avec les pays concernés et les ressources nécessaires pour les atteindre, continueront à faciliter la mise en commun de ressources extrabudgétaires. Le financement non spécifié donnant la flexibilité nécessaire pour réagir à de nouveaux développements ou pour mener des activités thématiques ou spécifiques à un pays donné, l'Organisation continuera à encourager ce type de financement plutôt que le financement de projets individuels.

■ Le Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP) du Conseil de l'Europe coordonne ces activités, et développe et supervise la mise en œuvre des plans d'actions spécifiques pour des pays donnés et documents-cadres de coopération.

Si vous voulez savoir comment apporter une contribution au Conseil de l'Europe, merci de contacter le Secrétariat :

Division de la Mobilisation des ressources et des Relations avec les donateurs
Bureau de la Direction générale des Programmes
RMDR@coe.int – www.coe.int/en/web/programmes

- ▶ M. Matthew Barr, Chef de Division
Tél. +33 (0)38841-2165 – Matthew.Barr@coe.int
- ▶ M^{me} Sylvia Ivanova
Tél. +33 (0)39021-5293 – Sylvia.Ivanova@coe.int
- ▶ M. Alberto Maynar Aguilar
Tél. + 33 (0)38841-3974
Alberto.Maynar-Aguilar@coe.int
- ▶ M. Guray Vural
Tél. + 33 (0)38841-2172 – Guray.Vural@coe.int

- ▶ M^{me} Jennifer Trudeau
Tél. +33 (0)38841-2156 – Jennifer.Trudeau@coe.int
- ▶ M^{me} Frédérique Privat de Fortunié
Tél. +33 (0)38841-2835
frederique.privat-de-fortunie@coe.int
- ▶ HRTF website:
www.coe.int/humanrightstrustfund

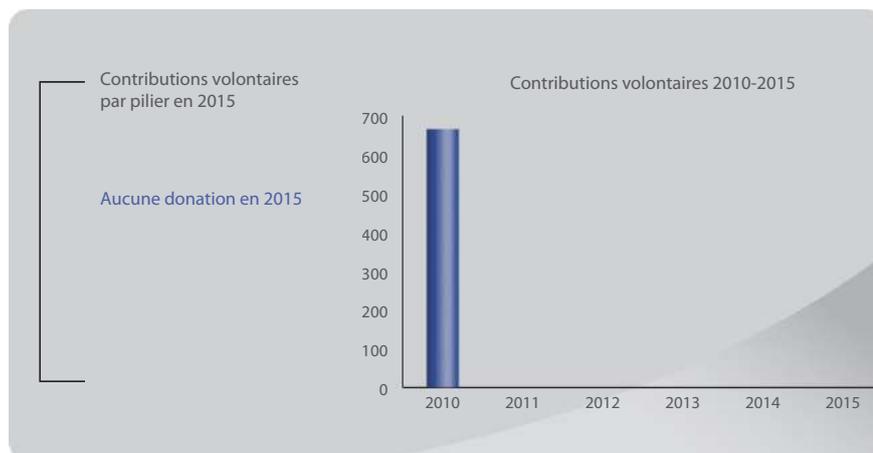
ANNEXE 1

Profil des donateurs 2015



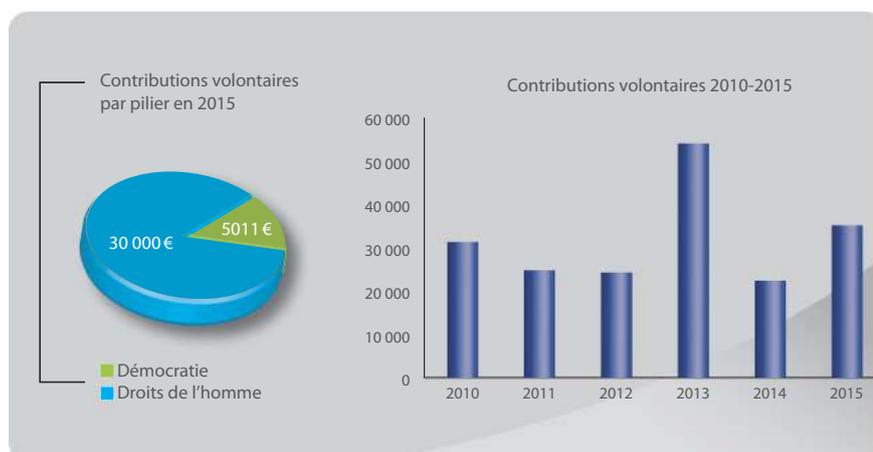
Albanie

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



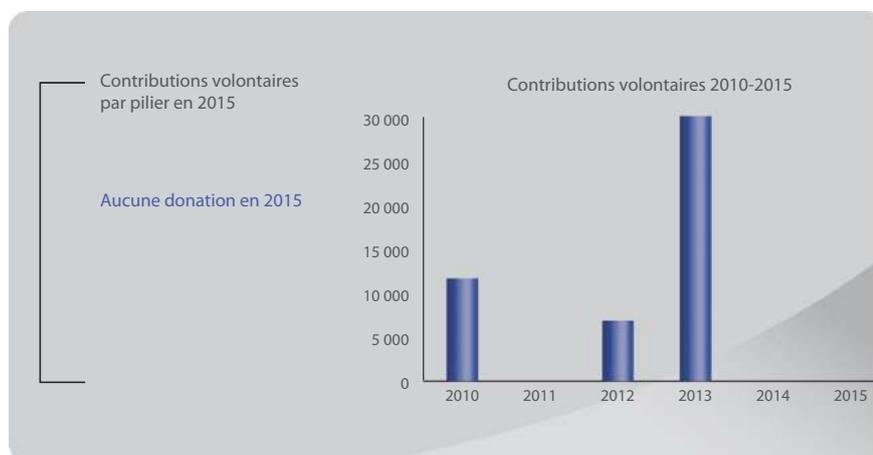
Andorre

Contribution volontaire:
35 011 €
Classement d'État membre:
31/47
Classement par habitant:
6/47



Arménie

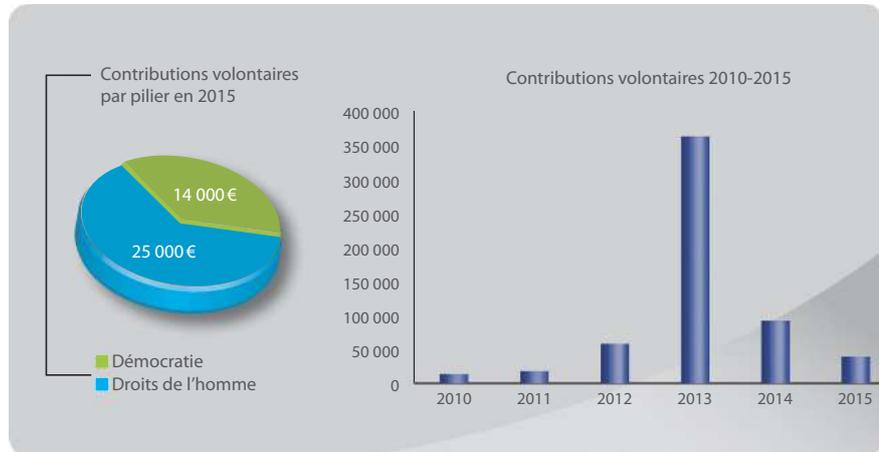
Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution





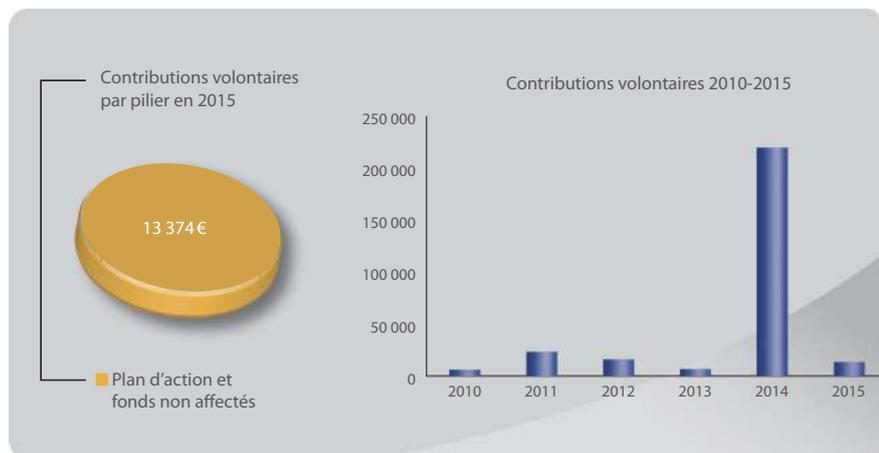
Autriche

Contribution volontaire:
39 000 €
Classement d'État membre:
29/47
Classement par habitant:
29/47



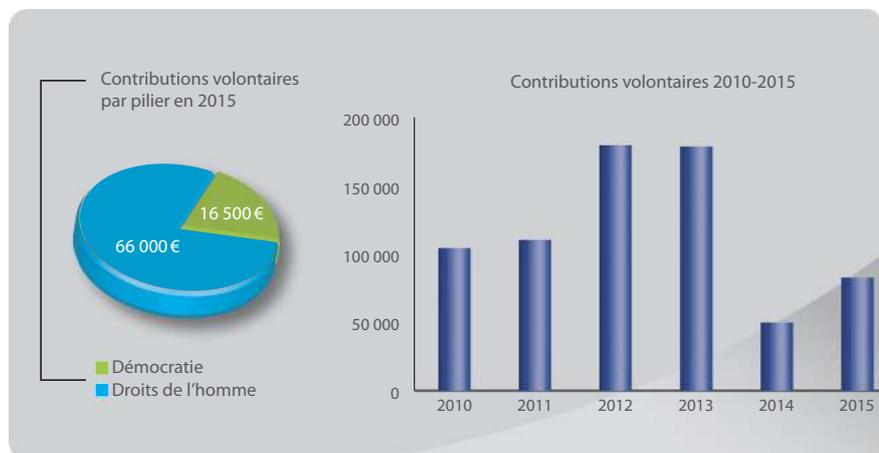
Azerbaïdjan

Contribution volontaire:
13 374 €
Classement d'État membre:
32/47
Classement par habitant:
34/47



Belgique

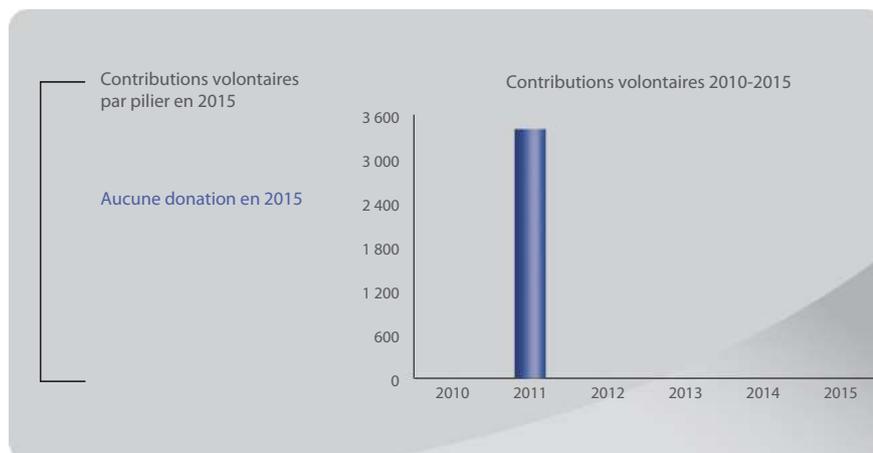
Contribution volontaire:
82 500 €
Classement d'État membre:
22/47
Classement par habitant:
26/47





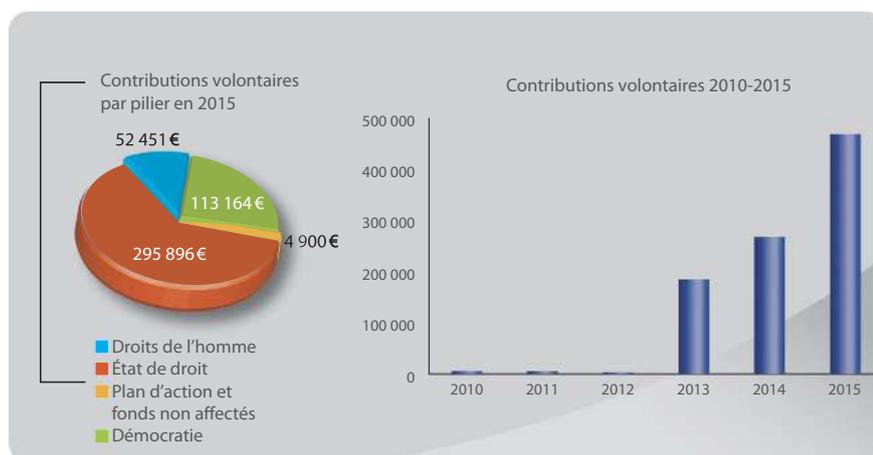
Bosnie-Herzégovine

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



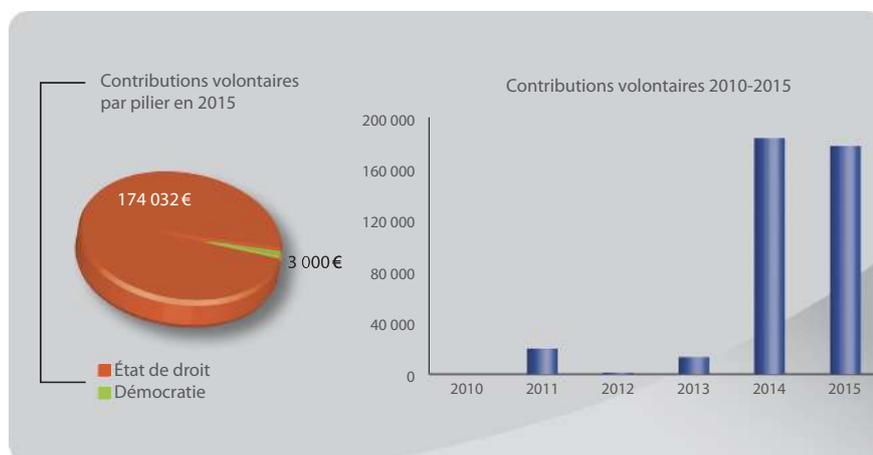
Bulgarie

Contribution volontaire:
466 411 €
Classement d'État membre:
9/47
Classement par habitant:
12/47



Croatie

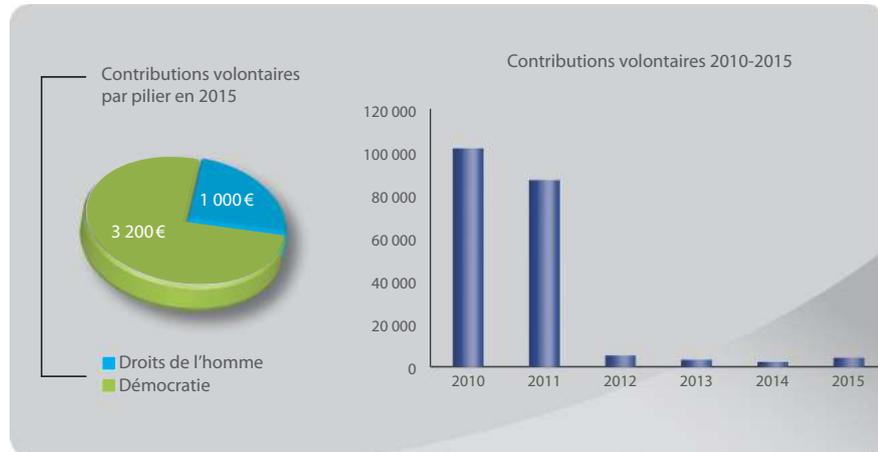
Contribution volontaire:
177 032 €
Classement d'État membre:
14/47
Classement par habitant:
14/47





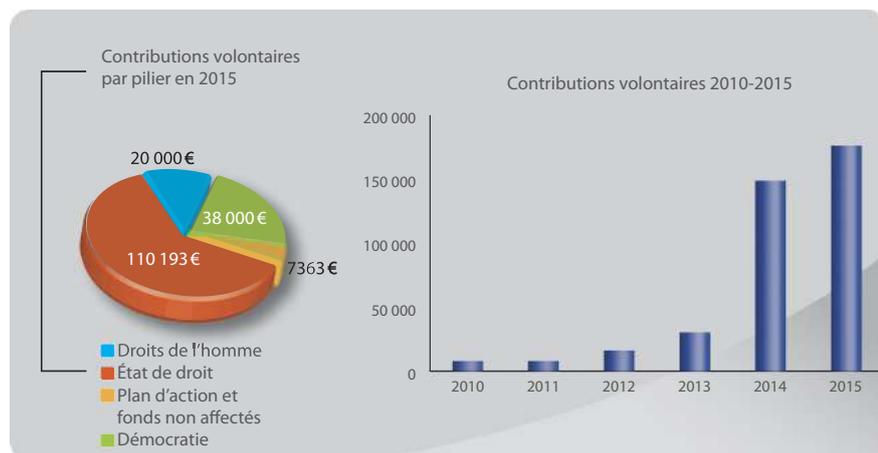
Chypre

Contribution volontaire:
4 220 €
Classement d'État membre:
35/47
Classement par habitant:
28/47



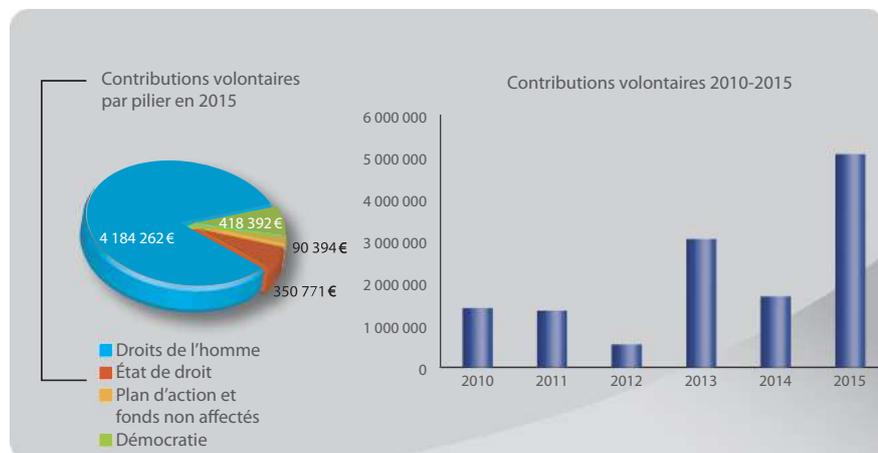
République tchèque

Contribution volontaire:
175 556 €
Classement d'État membre:
15/47
Classement par habitant:
19/47



Danemark

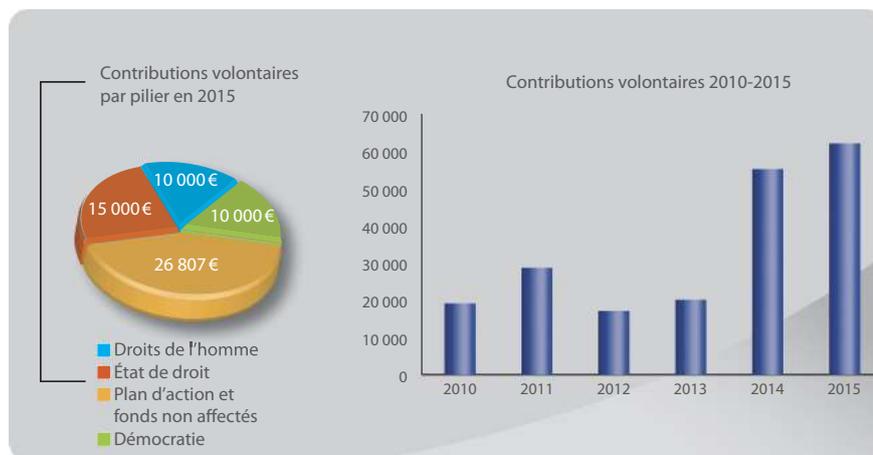
Contribution volontaire:
5 043 819 €
Classement d'État membre:
1/47
Classement par habitant:
4/47





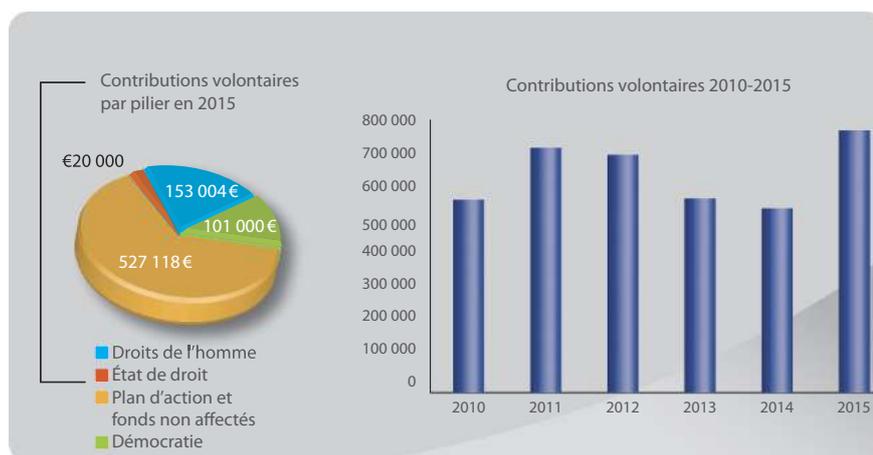
Estonie

Contribution volontaire:
61 807 €
Classement d'État membre:
24/47
Classement par habitant:
13/47



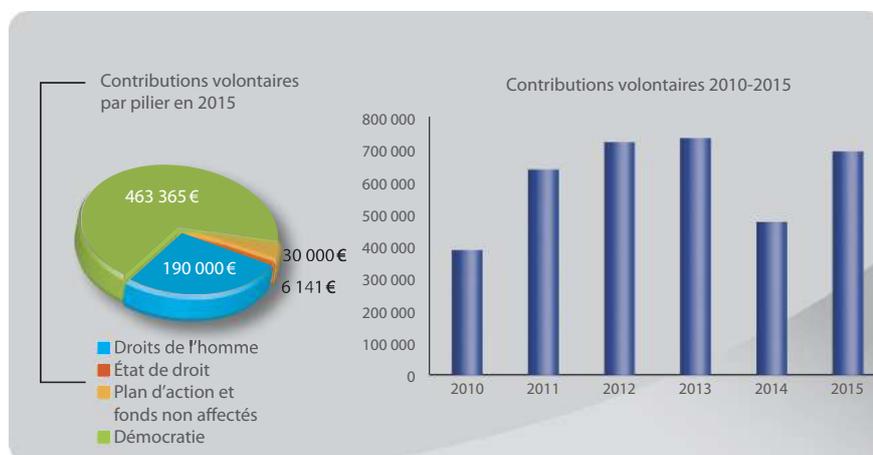
Finlande

Contribution volontaire:
801 122 €
Classement d'État membre:
6/47
Classement par habitant:
10/47



France

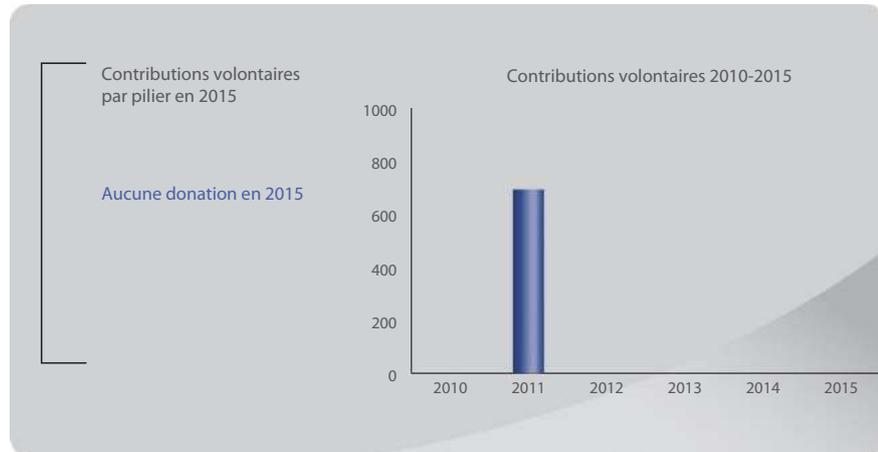
Contribution volontaire:
689 506 €
Classement d'État membre:
7/47
Classement par habitant:
23/47





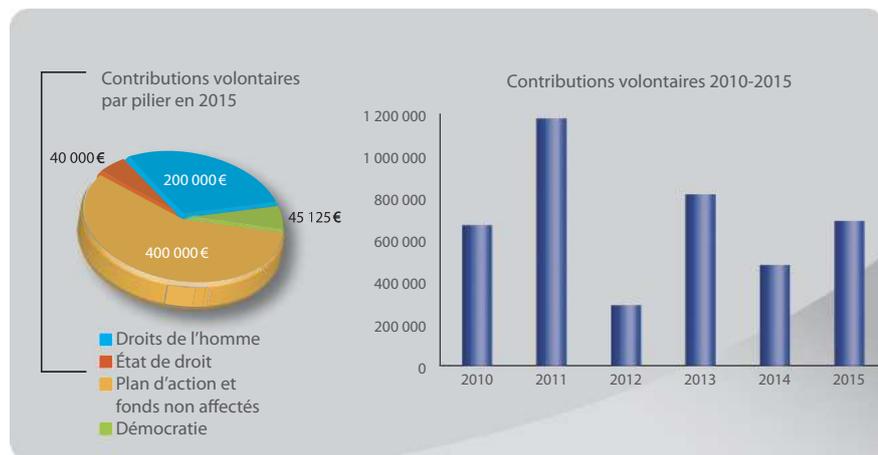
Géorgie

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



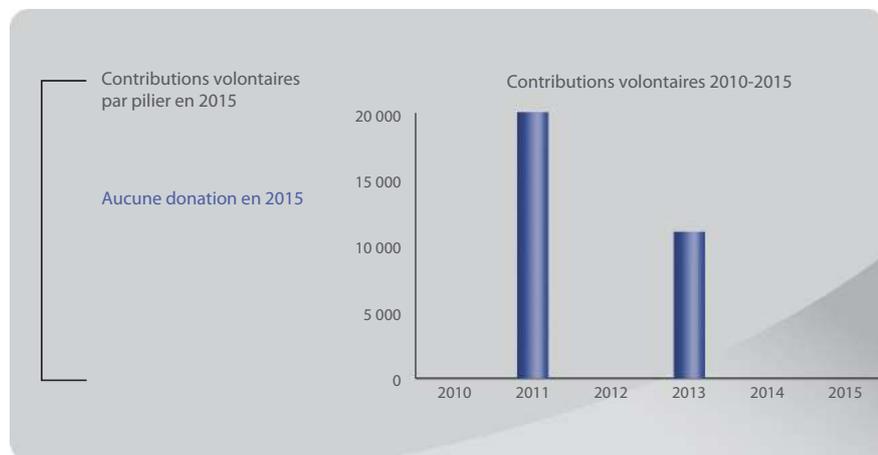
Allemagne

Contribution volontaire:
685 125 €
Classement d'État membre:
8/47
Classement par habitant:
25/47



Grèce

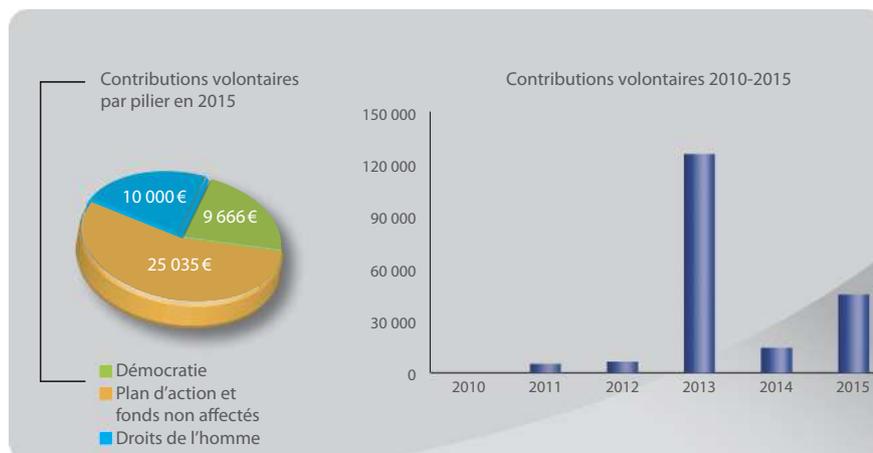
Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution





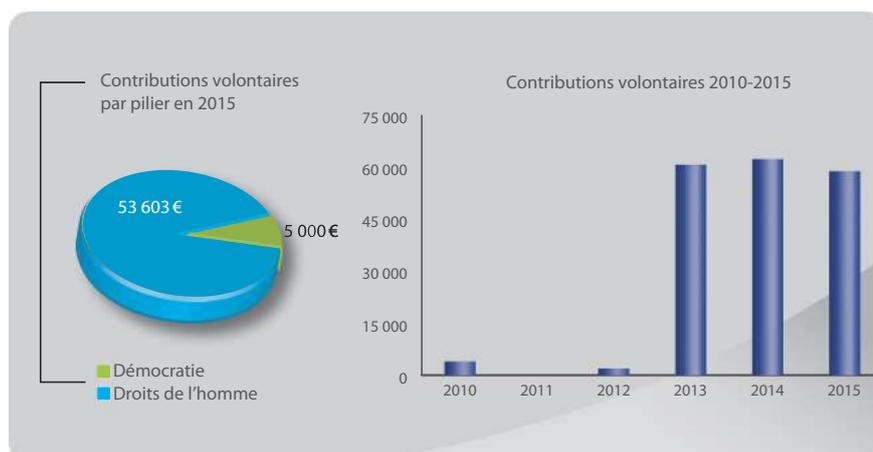
Hongrie

Contribution volontaire:
44 701 €
Classement d'État membre:
28/47
Classement par habitant:
30/47



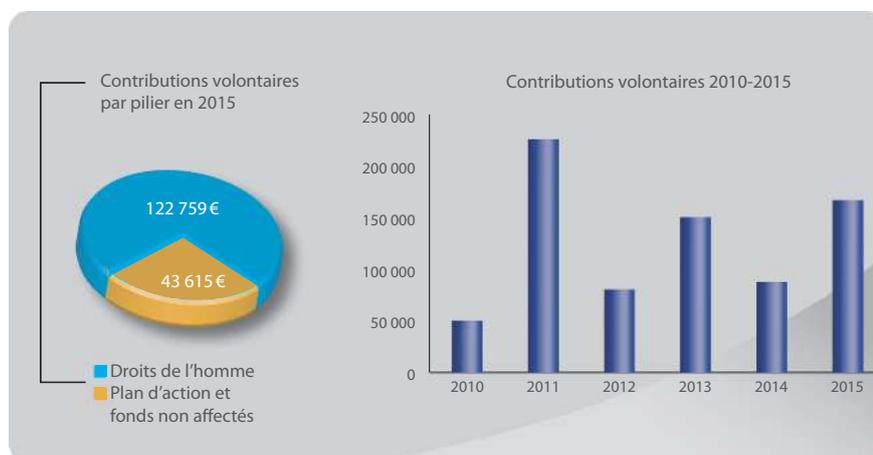
Islande

Contribution volontaire:
58 603 €
Classement d'État membre:
25/47
Classement par habitant:
9/47



Irlande

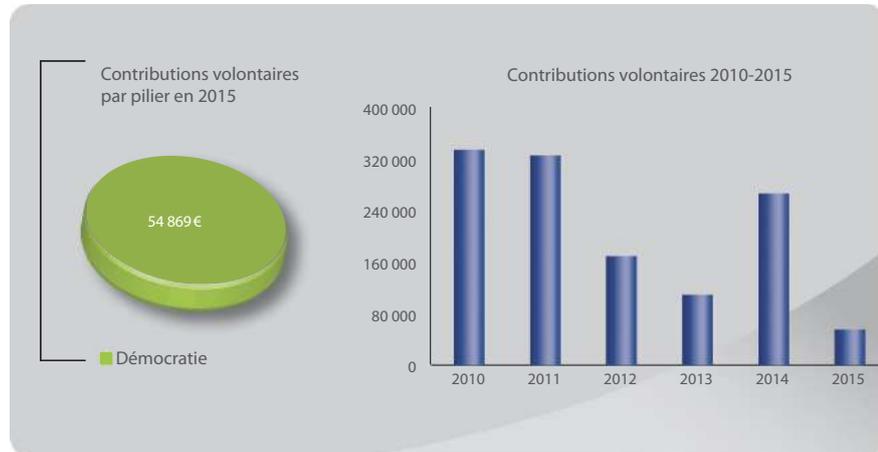
Contribution volontaire:
166 374 €
Classement d'État membre:
16/47
Classement par habitant:
16/47





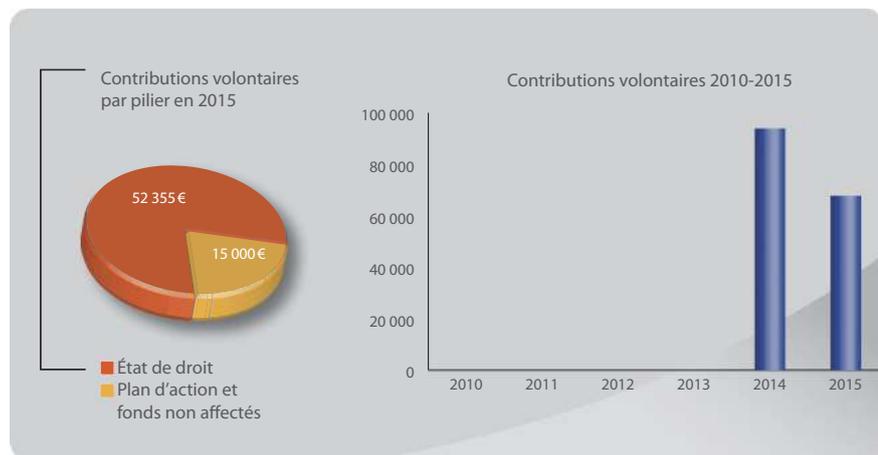
Italie

Contribution volontaire:
54 869 €
Classement d'État membre:
26/47
Classement par habitant:
35/47



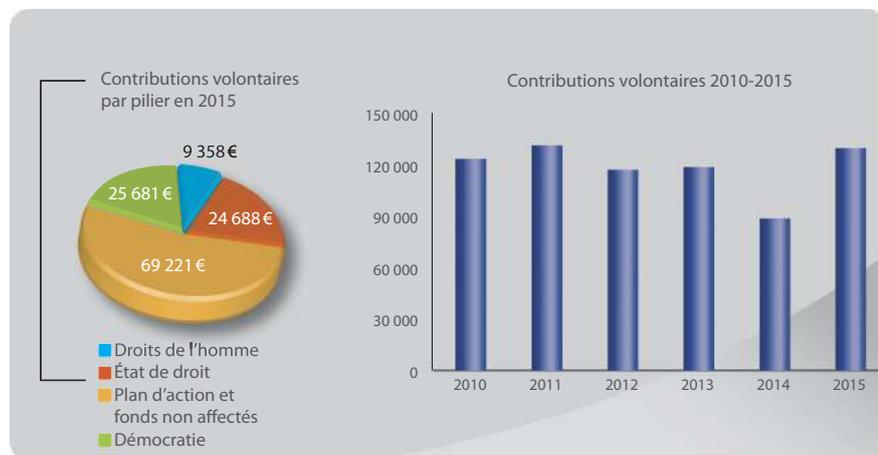
Lettonie

Contribution volontaire:
67 355 €
Classement d'État membre:
23/47
Classement par habitant:
17/47



Liechtenstein

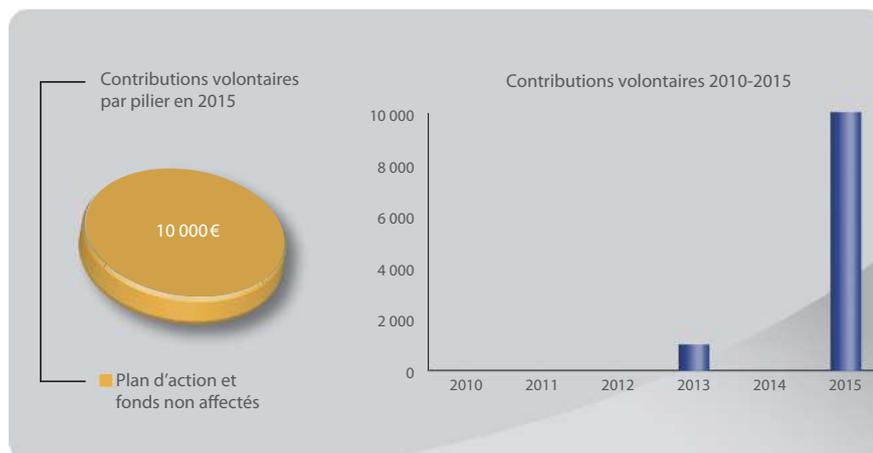
Contribution volontaire:
128 948 €
Classement d'État membre:
18/47
Classement par habitant:
1/47





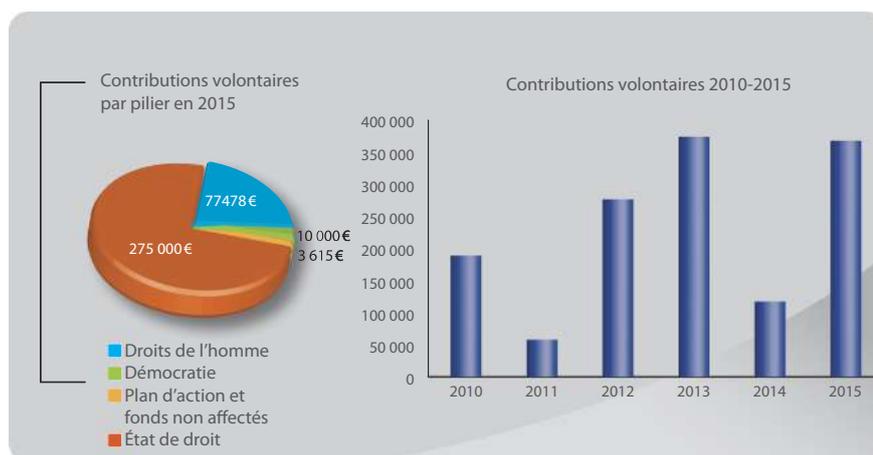
Lituanie

Contribution volontaire:
10 000 €
Classement d'État membre:
34/47
Classement par habitant:
32/47



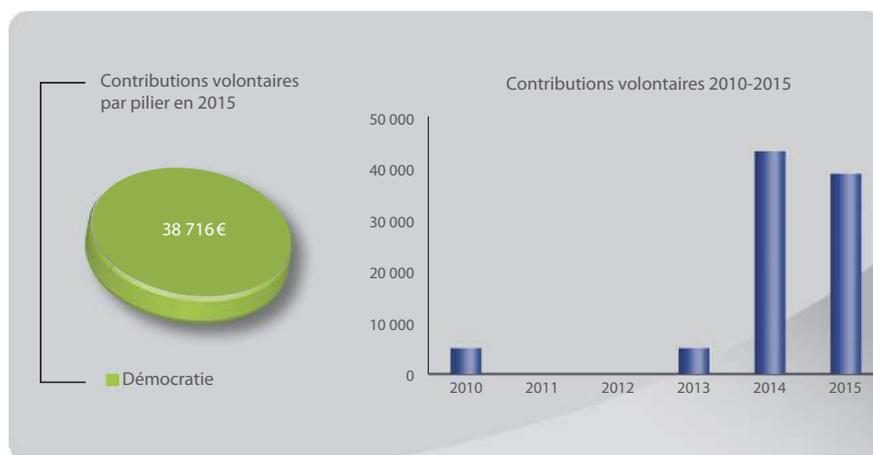
Luxembourg

Contribution volontaire:
366 093 €
Classement d'État membre:
11/47
Classement par habitant:
5/47



Malte

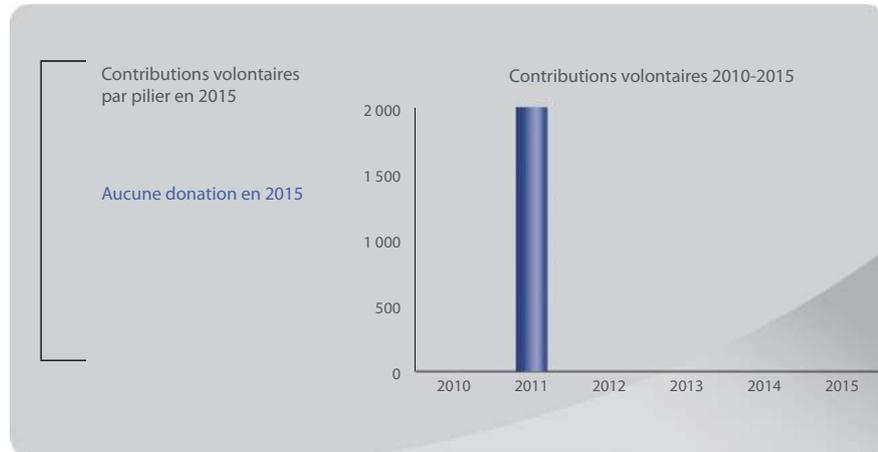
Contribution volontaire:
38 716 €
Classement d'État membre:
30/47
Classement par habitant:
11/47





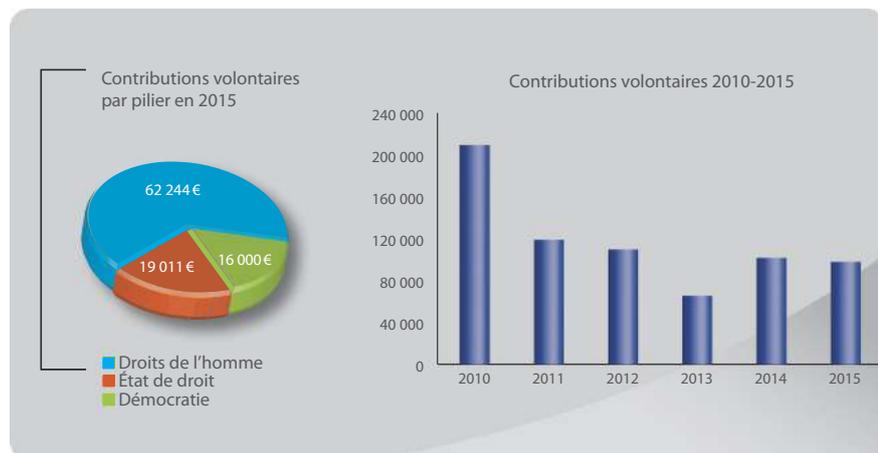
République de Moldova

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



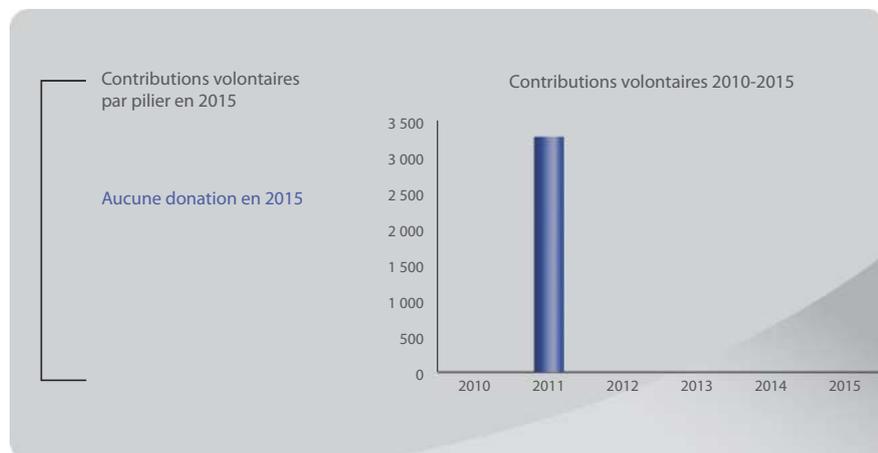
Monaco

Contribution volontaire:
97 255 €
Classement d'État membre:
20/47
Classement par habitant:
2/47



Monténégro

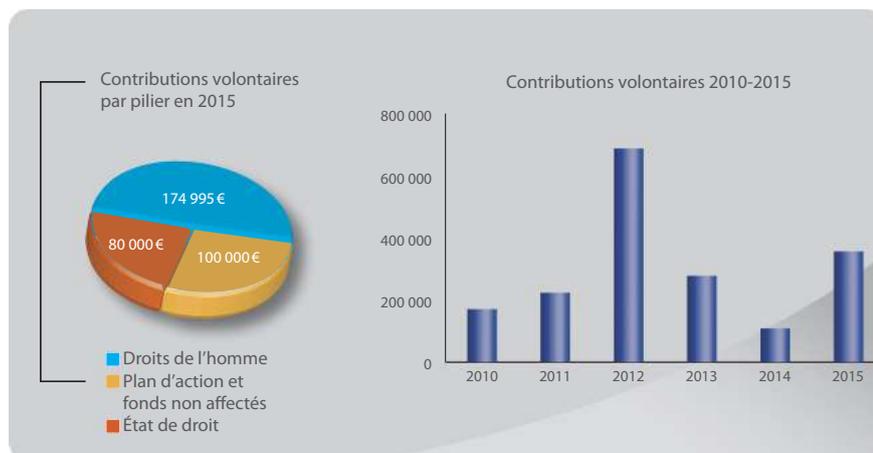
Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution





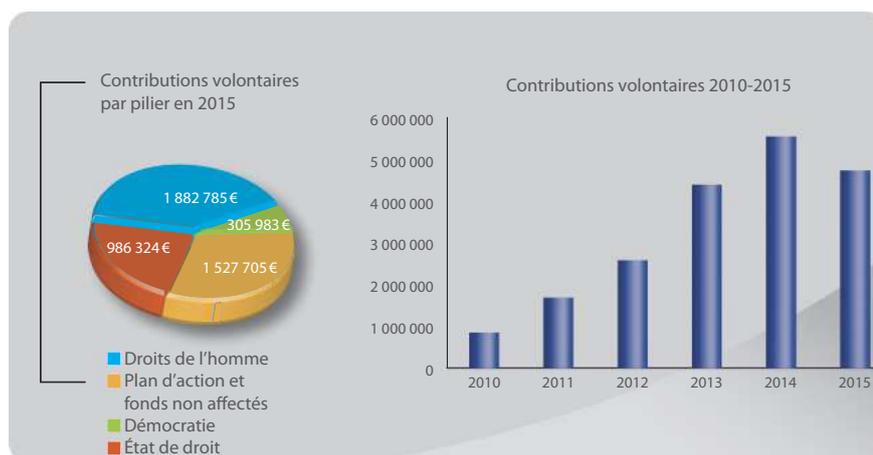
Pays-Bas

Contribution volontaire:
354 995 €
Classement d'État membre:
12/47
Classement par habitant:
18/47



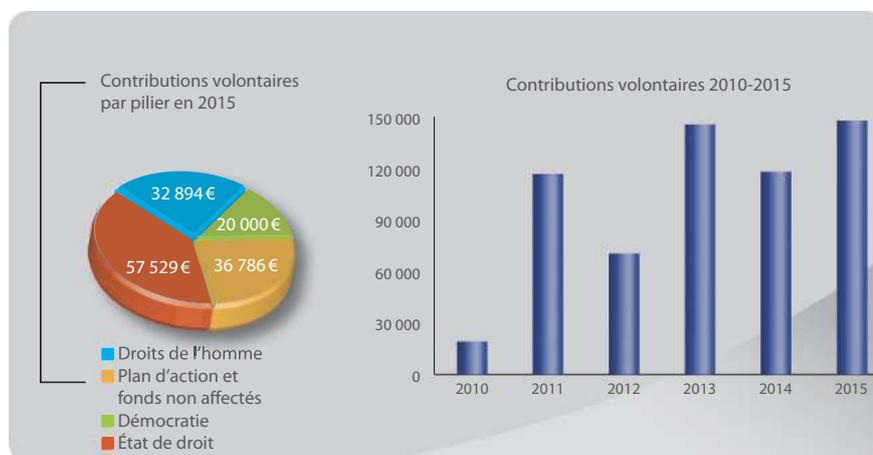
Norvège

Contribution volontaire:
4 702 797 €
Classement d'État membre:
2/47
Classement par habitant:
3/47



Pologne

Contribution volontaire:
147 209 €
Classement d'État membre:
17/47
Classement par habitant:
31/47





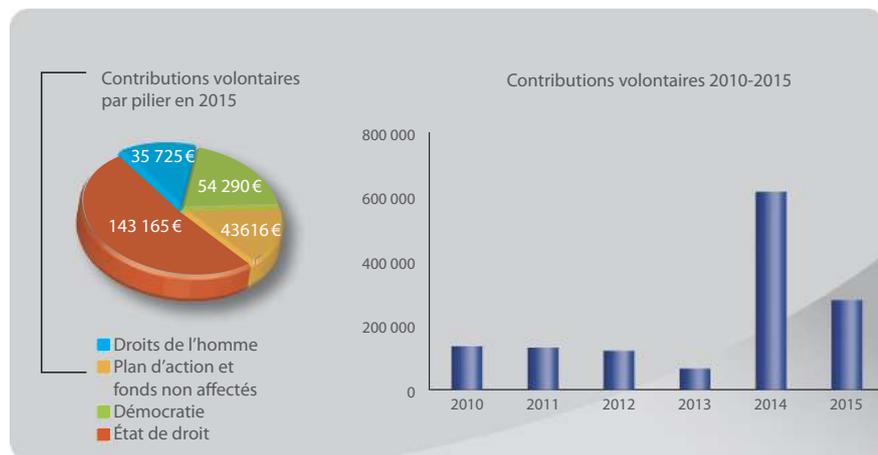
Portugal

Contribution volontaire:
106 500 €
Classement d'État membre:
19/47
Classement par habitant:
24/47



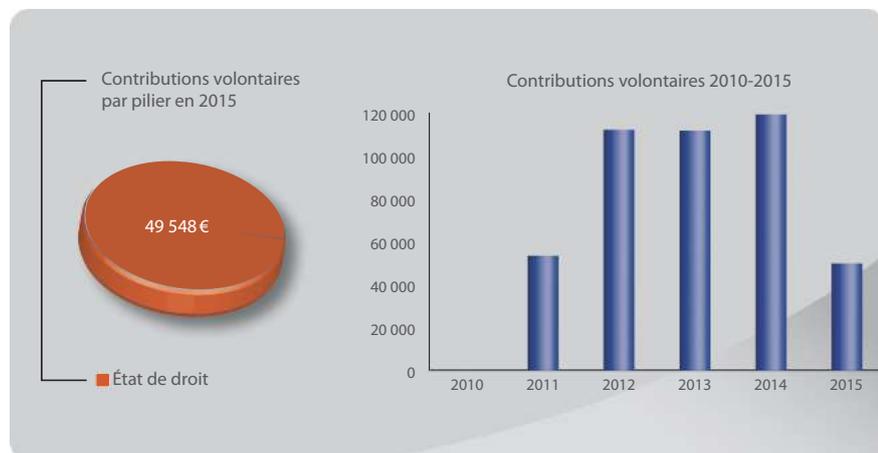
Roumanie

Contribution volontaire:
276 796 €
Classement d'État membre:
13/47
Classement par habitant:
21/47



Fédération de Russie

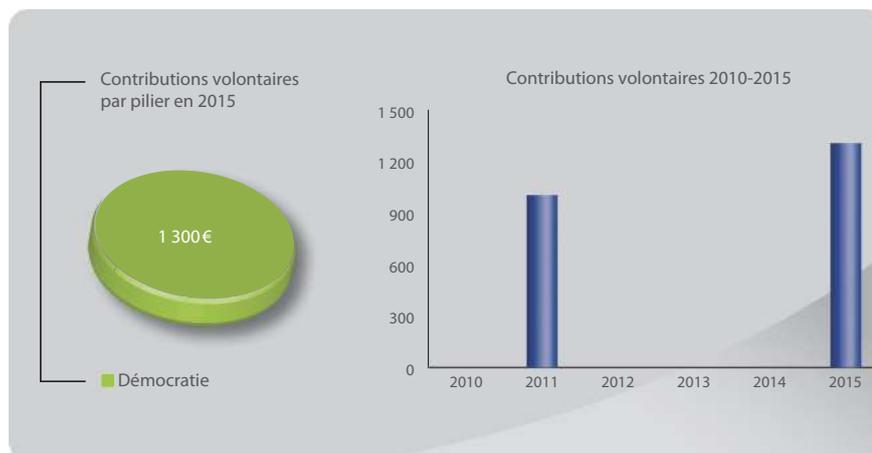
Contribution volontaire:
49 548 €
Classement d'État membre:
27/47
Classement par habitant:
36/47





Saint-Marin

Contribution volontaire:
1 300 €
Classement d'État membre:
36/47
Classement par habitant:
15/47



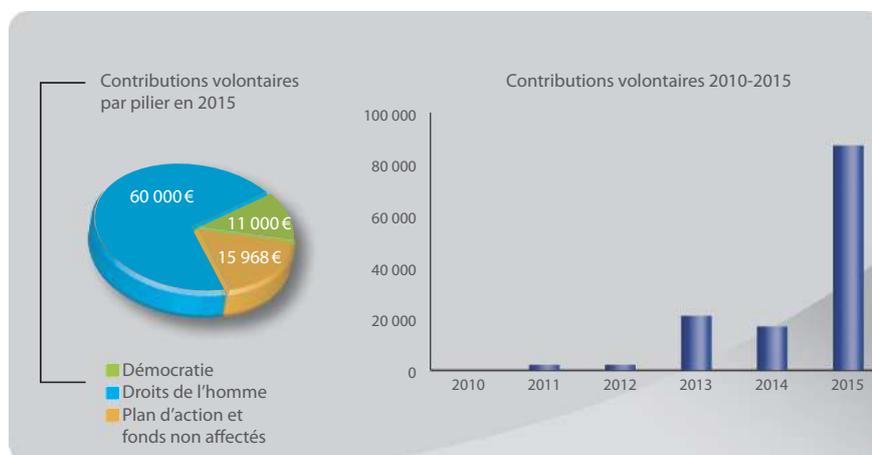
Serbie

Contribution volontaire:
12 000 €
Classement d'État membre:
33/47
Classement par habitant:
33/47



République slovaque

Contribution volontaire:
86 968 €
Classement d'État membre:
21/47
Classement par habitant:
20/47





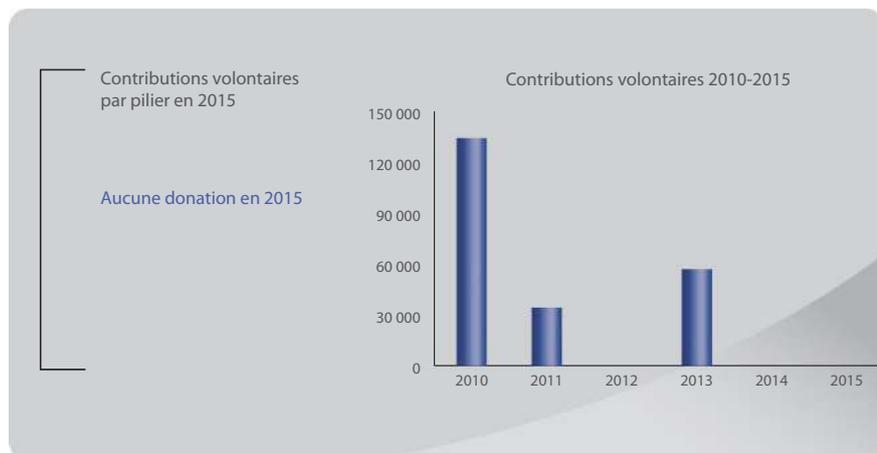
Slovénie

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



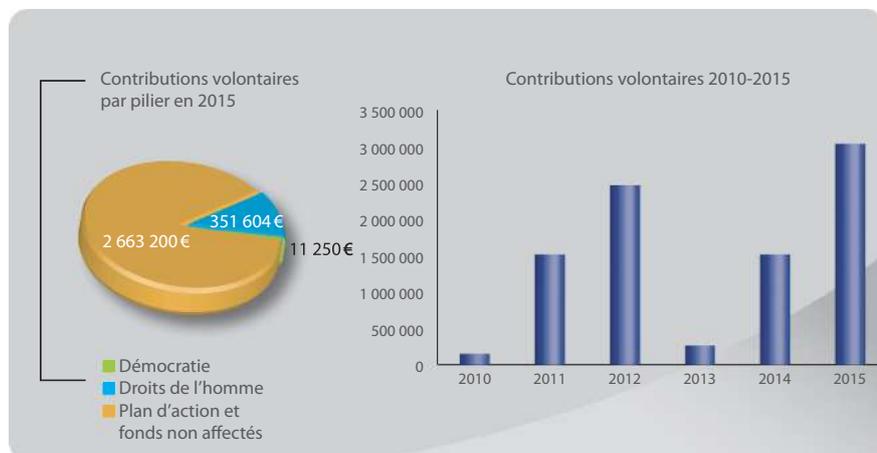
Espagne

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



Suède

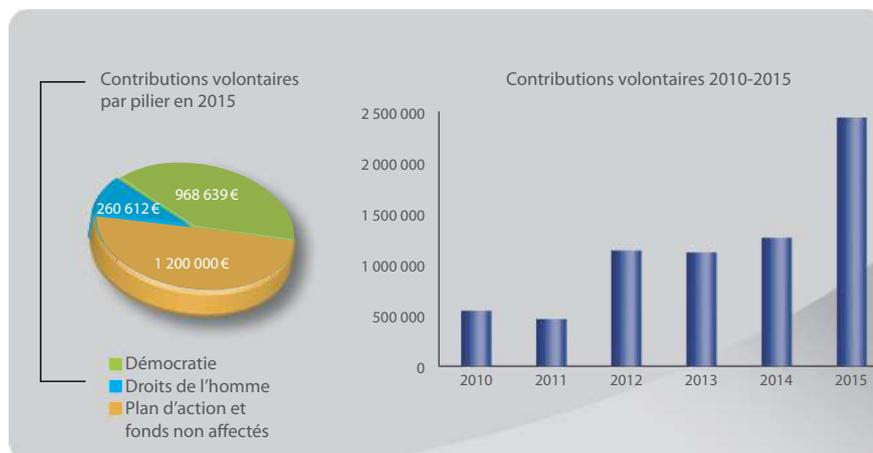
Contribution volontaire:
3 026 054 €
Classement d'État membre:
3/47
Classement par habitant:
7/47





Suisse

Contribution volontaire:
2 429 251 €
Classement d'État membre:
4/47
Classement par habitant:
8/47



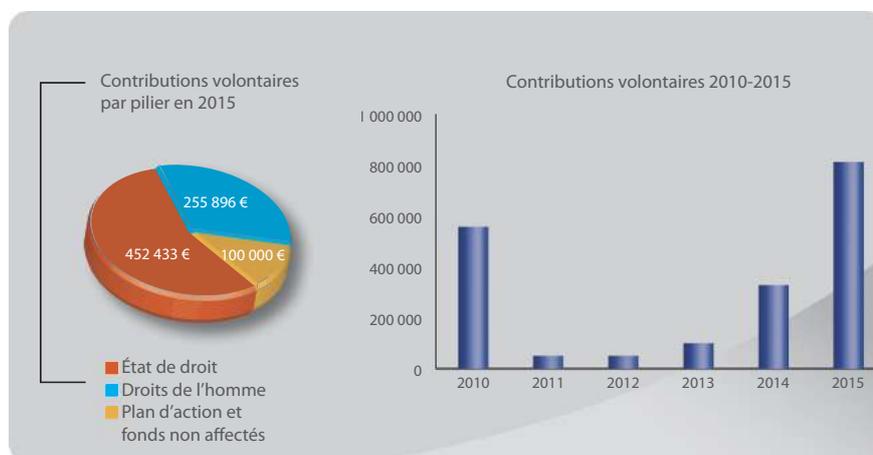
“L'ex-République yougoslave de Macédoine”

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



Turquie

Contribution volontaire:
808 329 €
Classement d'État membre:
5/47
Classement par habitant:
22/47





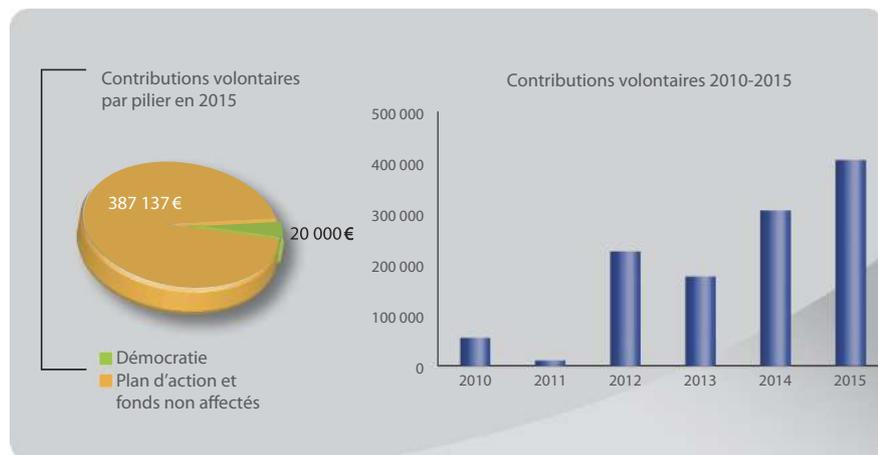
Ukraine

Contribution volontaire:
Aucune
Classement d'État membre:
Aucune contribution
Classement par habitant:
Aucune contribution



Royaume-Uni

Contribution volontaire:
402 137 €
Classement d'État membre:
10/47
Classement par habitant:
27/47



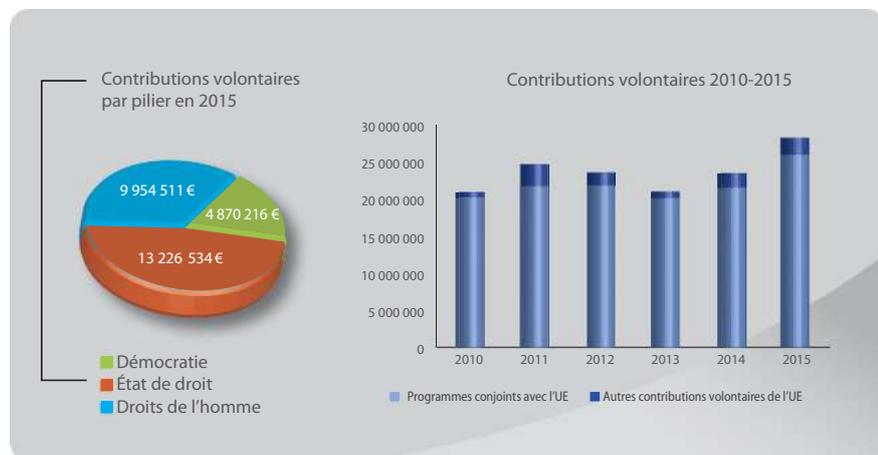
Union européenne 2015



Union européenne

Contribution volontaire
Programmes conjoints:
25 842 385 €
Autres contribution volontaires:
2 208 876 €

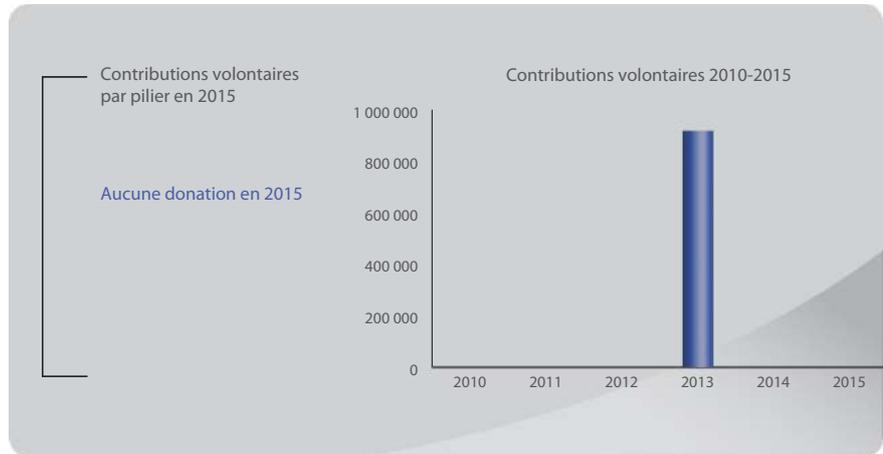
TOTAL:
28 051 261 €





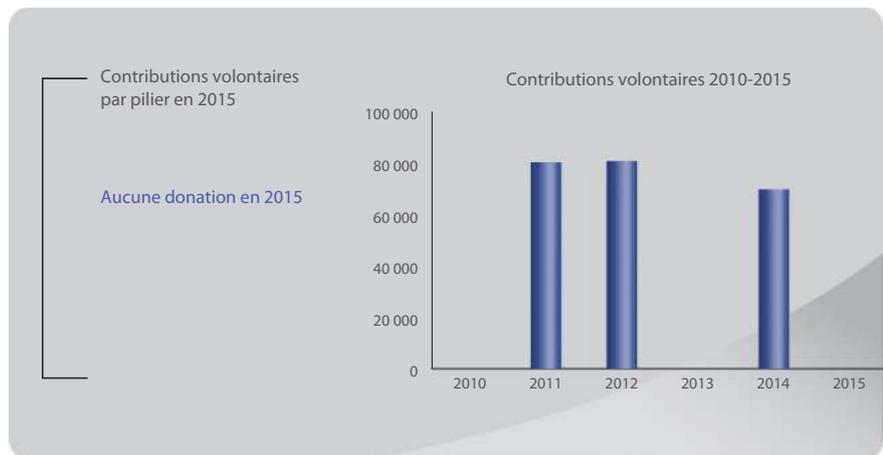
Canada

Contribution volontaire:
Aucune
Classement Observateurs:
Aucune contribution



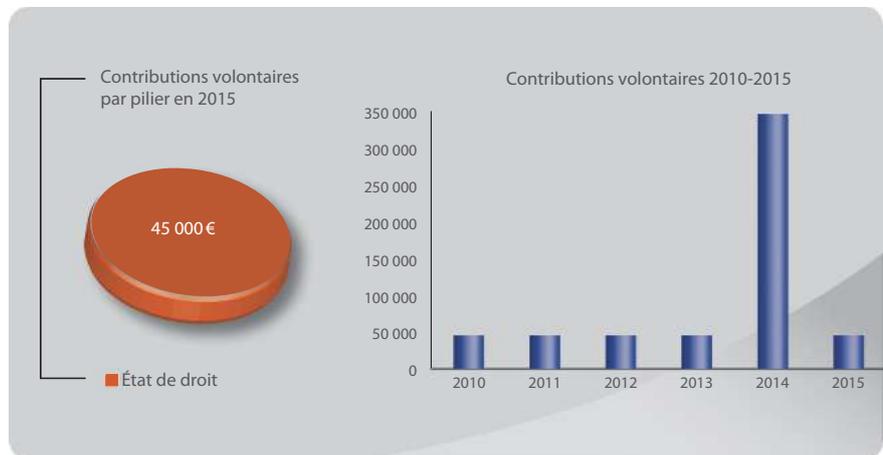
Saint-Siège

Contribution volontaire:
Aucune
Classement Observateurs:
Aucune contribution



Japon

Contribution volontaire:
45 000 €
Classement Observateurs:
2/5





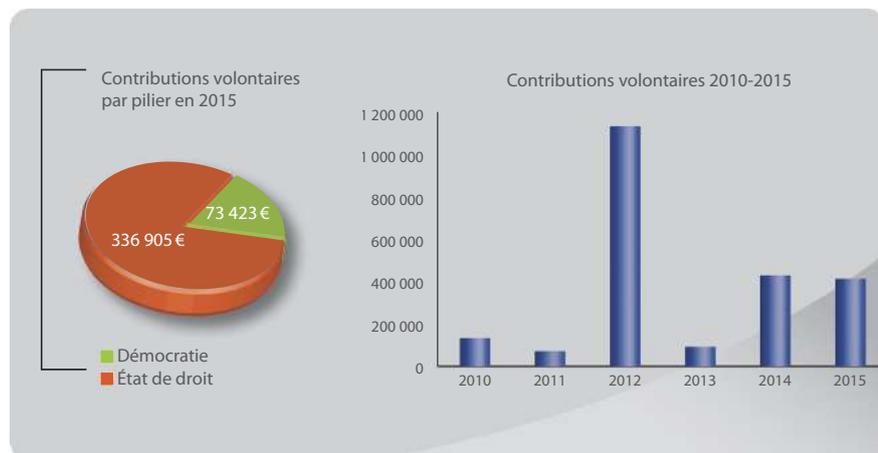
Mexique

Contribution volontaire:
Aucune
Classement Observateurs:
Aucune contribution



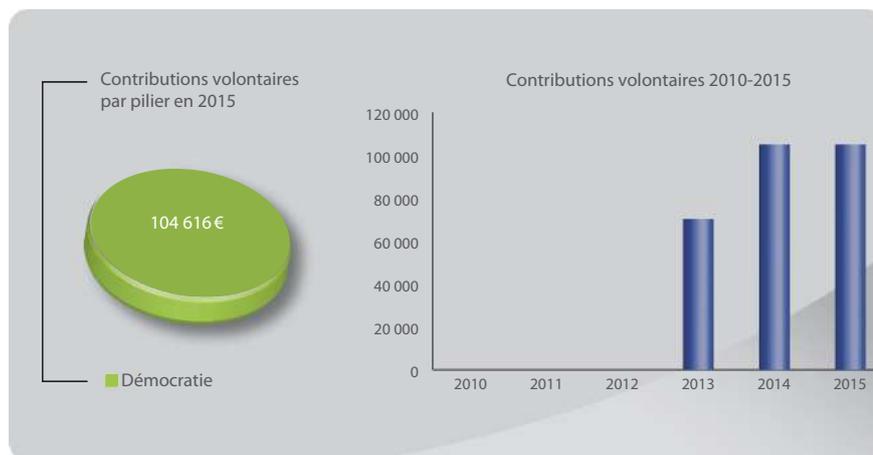
États-Unis d'Amérique

Contribution volontaire:
410 328 €
Classement Observateurs:
1/5



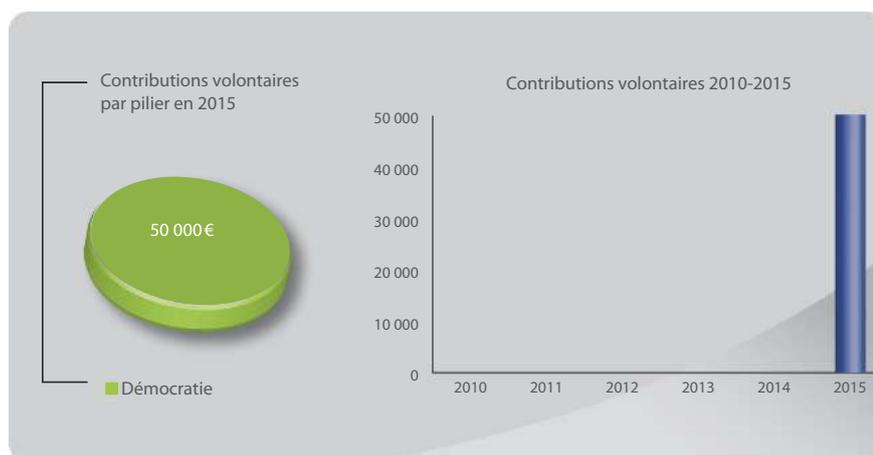
Fondation A.G. Leventis

Contribution volontaire:
104 616 €
Classement autres:
3/9



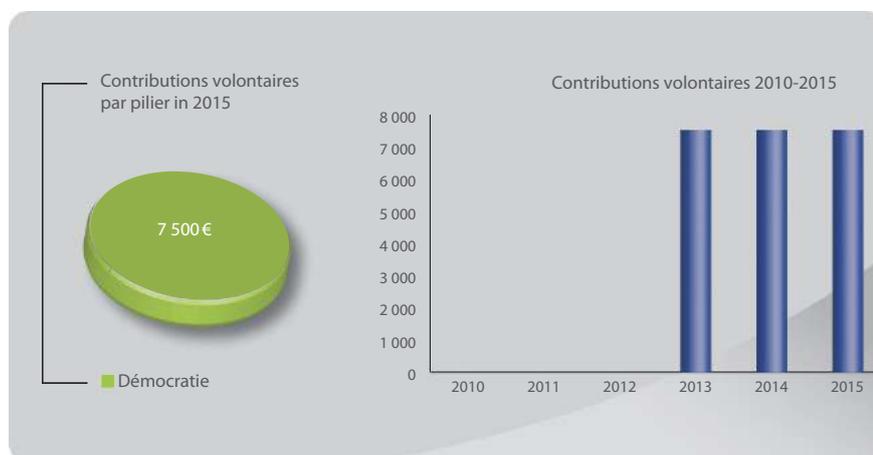
Réseau Aga Khan de développement

Contribution volontaire:
50 000 €
Classement autres:
4/9



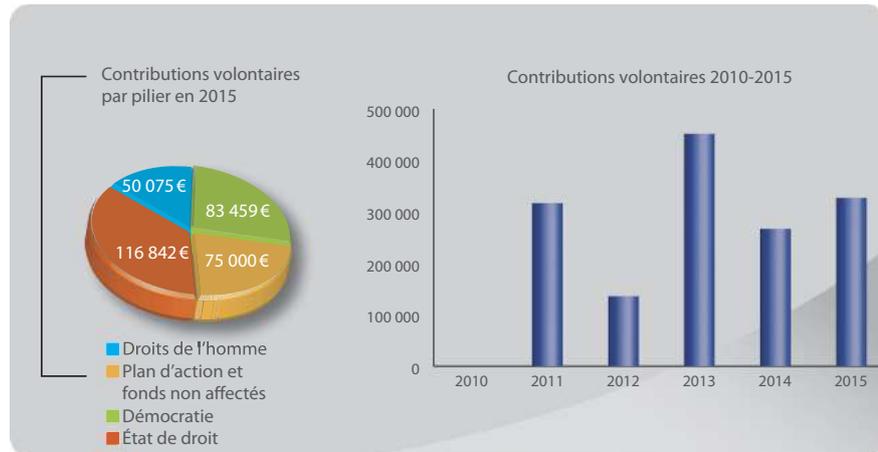
Fondation Charta 77

Contribution volontaire:
7 500 €
Classement autres:
8/9



Espace économique européen (EEE) *

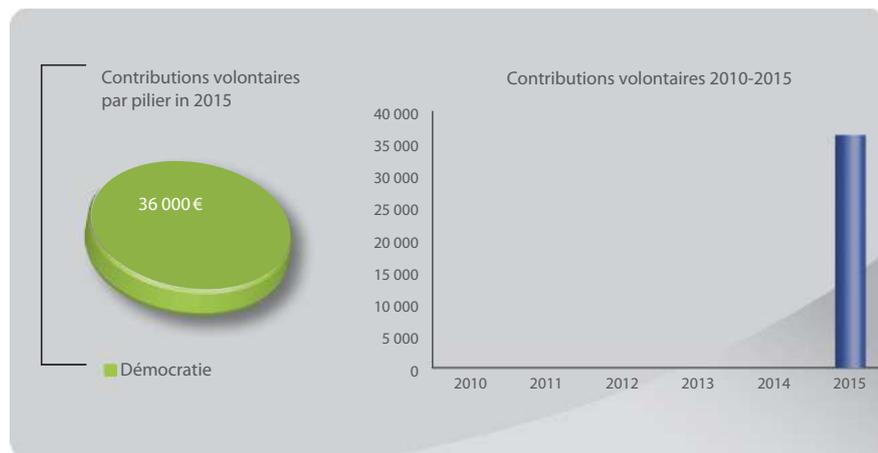
Contribution volontaire:
325 376 €
Classement autres:
2/9



* Pays donateurs: Islande, Liechtenstein, Norvège

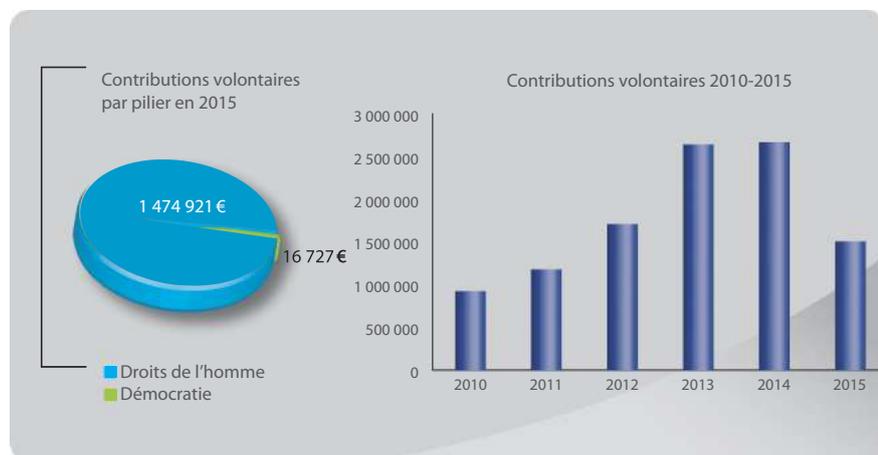
Fondation européenne de la culture (FEC)

Contribution volontaire:
36 000 €
Classement autres:
5/9



Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF) *

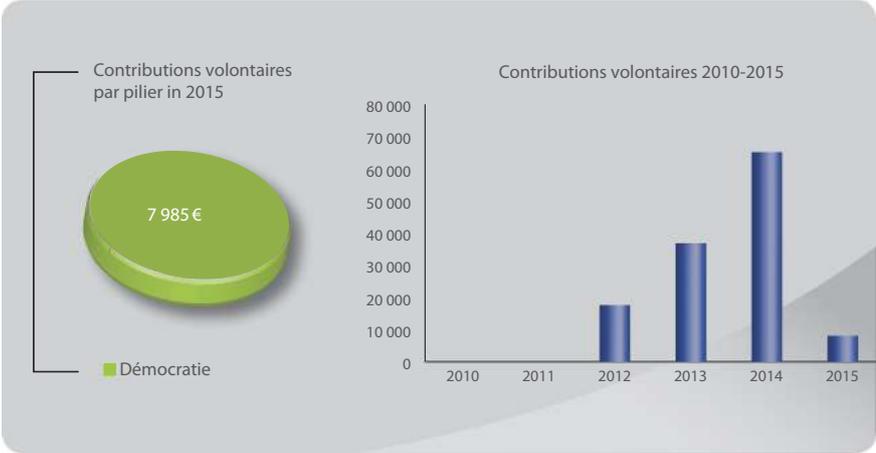
Contribution volontaire:
1 491 648 €
Classement autres:
1/9



* Pays donateurs: Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

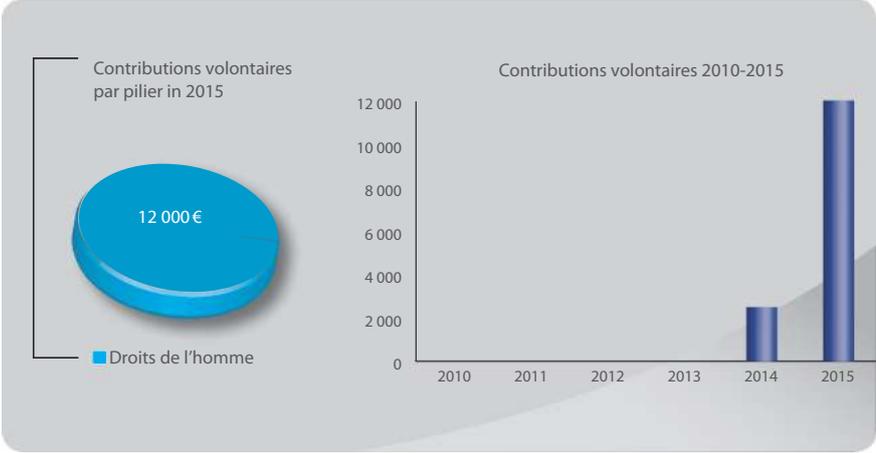
Israël

Contribution volontaire:
7 985 €
Classement autres:
7/9



Nations Unies

Contribution volontaire:
12 000 €
Classement autres:
6/9



Václav Havel Library

Contribution volontaire:
7 500 €
Classement autres:
8/9



ANNEXE 2

Tableaux

2.1. Recettes sous forme de contributions volontaires 2006-2015

Rang	Donateur	2006 (€)	2007 (€)	2008 (€)	2009 (€)	2010 (€)	2011 (€)	2012 (€)	2013 (€)	2014 (€)	2015 (€)	Total (€)
1	Union européenne	15 631 743,44	13 248 624,19	20 237 864,44	20 056 507,22	20 815 949,96	24 543 762,13	23 437 238,21	20 867 155,45	23 352 971,21	28 051 261,73	210 243 077,98
2	Norvège	502 654,70	631 377,71	779 645,91	786 729,85	840 693,84	1 676 536,65	2 563 697,23	4 364 762,00	5 510 488,80	4 702 797,55	22 359 384,24
3	Danemark	0,00	1 008 802,15	0,00	800 000,00	1 392 428,52	1 340 953,70	537 318,38	3 031 472,23	1 672 846,61	5 043 819,73	14 827 641,32
4	Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ¹	0,00	0,00	0,00	1 539 647,00	916 635,00	1 166 637,00	1 693 365,00	2 620 000,00	2 644 075,39	1 491 648,81	12 072 008,20
5	Suède	379 906,90	600 552,90	398 157,69	758 894,08	146 097,90	1 509 419,98	2 454 681,95	257 507,04	1 508 388,70	3 026 054,15	11 039 661,29
6	Suisse	350 925,68	115 698,49	158 577,80	360 537,82	541 523,05	457 297,87	1 129 770,77	1 108 550,17	1 252 537,70	2 429 251,93	7 904 671,28
7	Finlande	634 750,00	617 000,00	490 500,00	666 557,00	589 678,39	747 429,82	726 527,18	593 203,18	563 030,83	801 122,18	6 429 798,58
8	France	190 550,79	500 907,64	456 350,00	611 350,00	384 227,00	634 059,72	718 350,00	730 877,71	471 938,84	689 506,75	5 388 118,45
9	Allemagne	78 984,00	123 020,00	261 000,00	530 106,29	665 172,00	1 170 730,00	285 660,00	810 996,16	476 968,45	685 125,30	5 087 762,20
10	Pays-Bas	229 795,20	582 537,07	659 659,82	454 545,00	170 161,64	221 795,00	685 064,50	277 050,00	107 500,00	354 995,00	3 743 103,23
11	États-Unis d'Amérique	75 150,00	38 400,00	342 778,91	190 703,63	132 610,01	70 500,00	1 127 690,72	90 812,81	426 426,89	410 328,28	2 905 401,25
12	Canada	1 595 135,99	329 098,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914 425,06	0,00	0,00	2 838 659,86
13	Italie	322 146,49	388 498,19	404 006,63	340 529,20	332 749,14	323 523,78	168 078,77	108 404,88	265 037,73	54 869,50	2 707 844,31
14	Irlande	609 090,00	373 095,00	581 680,00	6 000,00	50 000,00	225 000,00	80 000,00	150 000,00	87 269,14	166 374,77	2 328 508,91
15	Turquie	10 000,00	0,00	128 685,00	17 853,32	555 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	325 934,04	808 329,90	2 045 802,26
16	Luxembourg	147 192,40	169 118,45	137 215,62	117 634,70	187 746,50	57 332,41	275 168,02	372 308,33	116 539,09	366 093,74	1 946 349,26
17	Royaume-Uni	167 185,48	124 622,05	84 339,48	47 661,89	54 520,03	9 950,00	223 498,38	174 635,42	303 363,73	402 137,03	1 591 913,49
18	Espace économique européen ²	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 350,00	135 150,00	449 710,81	265 516,00	325 376,00	1 491 102,81
19	Espagne	136 000,00	267 956,00	458 000,00	365 600,00	133 600,00	34 000,00	0,00	56 500,00	0,00	0,00	1 451 656,00
20	Roumanie	0,00	28 432,00	50 000,00	0,00	134 000,00	130 000,00	120 000,00	65 281,58	611 942,31	276 796,68	1 416 452,57
21	Portugal	161 433,32	171 481,68	170 316,76	188 857,76	171 380,00	174 505,40	142 582,00	31 500,00	41 500,00	106 500,00	1 360 056,92
22	Belgique	251 622,46	95 673,08	164 865,50	26 077,81	103 867,40	109 800,21	179 000,00	178 134,38	49 753,15	82 500,00	1 241 293,99
23	Liechtenstein	96 109,26	61 000,00	150 000,00	85 000,00	122 713,99	130 494,35	116 461,04	117 962,92	88 287,72	128 948,07	1 096 977,35
24	Monaco	115 000,00	28 000,00	152 000,00	53 000,00	208 000,00	118 175,69	109 065,06	64 967,62	101 000,00	97 255,19	1 046 463,56
25	Bulgarie	9 990,00	2 000,00	0,00	0,00	5 956,80	5 000,00	3 000,00	184 125,00	266 097,54	466 411,27	942 580,61
26	Open Society Foundations	0,00	110 889,98	135 243,48	37 743,30	254 610,50	196 722,50	65 921,68	15 720,44	0,00	0,00	816 851,88
27	Pologne	62 500,00	65 000,00	20 000,00	17 500,00	19 000,00	116 200,78	70 065,44	145 000,00	117 481,49	147 209,79	779 957,50
28	Japon	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 206,00	45 000,00	345 000,00	45 000,00	750 206,00
29	Microsoft Corporation	197 409,98	74 024,72	127 477,76	83 889,24	121 732,77	36 108,90	0,00	0,00	50 000,00	0,00	690 643,37
30	Autriche	14 772,39	3 500,00	43 000,00	0,00	13 000,00	18 000,00	57 834,83	361 500,00	91 500,00	39 000,00	642 107,22
31	Union internationale des chemins de fer	100 000,00	75 000,00	115 000,00	120 000,00	80 000,00	133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623 000,00
32	Grèce	203 940,84	41 666,65	216 666,00	29 000,00	0,00	19 983,98	0,00	11 005,70	0,00	0,00	522 263,17
33	Azerbaïdjan	0,00	0,00	230 780,00	0,00	5 980,00	23 355,77	15 775,96	6 656,62	218 880,00	13 374,71	514 803,06
34	Fédération de Russie	41 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 170,80	111 670,20	111 234,14	118 748,86	49 548,13	486 317,13
35	Croatie	0,00	17 000,00	6 000,00	2 000,00	0,00	19 802,78	1 000,00	12 979,38	183 218,13	177 032,83	419 033,12
36	République tchèque	5 000,00	10 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	16 000,00	30 000,00	148 193,50	175 555,91	408 749,41
37	Hongrie	83 514,14	24 138,87	73 897,73	4 019,73	0,00	5 000,00	6 328,22	125 094,49	14 206,89	44 700,97	380 901,04
38	Andorre	18 400,00	27 909,00	31 000,00	32 200,00	31 200,00	24 651,51	24 200,00	53 833,87	22 250,00	35 011,19	300 655,57
39	Chypre	6 218,66	1 726,52	69 221,18	2 221,00	101 221,00	86 523,19	5 221,00	3 221,00	2 200,00	4 220,00	281 993,55

1. Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse.
2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

2.1. Recettes sous forme de contributions volontaires 2006-2015

Rang	Donateur	2006 (€)	2007 (€)	2008 (€)	2009 (€)	2010 (€)	2011 (€)	2012 (€)	2013 (€)	2014 (€)	2015 (€)	Total (€)
40	Fondation A.G. Leventis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	104 616,00	104 616,00	279 232,00
41	Estonie	0,00	0,00	62 000,00	4 000,00	19 000,00	28 561,07	17 000,00	20 000,00	55 000,00	61 807,89	267 368,96
42	Israël	0,00	61 500,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	17 500,00	36 630,00	64 920,00	7 985,00	249 535,00
43	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	0,00	140 068,82	88 758,36	0,00	8 622,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 449,58
44	Saint-Siège	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 393,00	0,00	69 441,00	0,00	229 834,00
45	Islande	4 300,00	19 970,00	10 000,00	0,00	3 918,80	0,00	1 891,07	60 468,74	62 048,52	58 603,50	221 200,63
46	Slovaquie	21 379,66	2 833,58	51 500,00	6 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	20 953,16	16 870,43	86 968,76	211 005,59
47	Fondation du Japon	33 125,00	0,00	34 123,42	29 162,00	26 699,70	32 000,00	31 000,00	5 841,83	9 934,36	0,00	201 886,31
48	Banque de développement du Conseil de l'Europe	0,00	0,00	0,00	173 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 000,00
49	Lettonie	0,00	2 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 532,59	67 355,07	172 887,66
50	Supporters of Civil Society in Russia	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 849,12	20 741,71	0,00	157 590,83
51	Slovénie	10 000,00	9 150,00	10 000,00	87 000,00	33 737,43	7 049,13	0,00	0,00	0,00	0,00	156 936,56
52	Organisation internationale de la Francophonie	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	30 000,00	70 500,00	10 880,00	0,00	0,00	138 380,00
53	Banque mondiale	0,00	0,00	0,00	0,00	14 892,03	114 885,82	0,00	0,00	0,00	0,00	129 777,85
54	Organisation des Nations Unies	32 597,08	11 068,83	63 141,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	12 000,00	121 306,93
55	Union des associations européennes de football	0,00	15 000,00	0,00	0,00	20 000,00	48 000,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
56	National Society for the Prevention of Cruelty to Children	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
57	Malte	500,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	43 074,60	38 716,40	92 291,00
58	DEXIA Crédit Local	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
59	Université de Francfort	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
60	Arménie	0,00	0,00	0,00	20 260,05	11 597,61	0,00	6 836,32	30 000,00	0,00	0,00	68 693,98
61	Ile de Man	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	21 400,00	0,00	56 400,00
62	États de Guernesey	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	21 400,00	0,00	56 400,00
63	États de Jersey	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	21 400,00	0,00	56 400,00
64	Serbie	0,00	0,00	6 295,00	0,00	6 253,96	1 941,21	3 000,00	8 474,54	13 114,31	12 000,00	51 079,02
65	Réseau Aga Khan de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
66	Zennström Philanthropies	0,00	0,00	0,00	47 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 892,00
67	Fondation "La Caixa"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	29 278,40	0,00	44 278,40
68	McAfee Endowment Fund	0,00	0,00	0,00	40 358,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 358,09
69	Central European Initiative (CEI)	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
70	Jugend für Europa	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
71	Moscow State Linguistic University	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
72	Service international pour la jeunesse de la République fédérale d'Allemagne (IJAB)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	20 000,00	0,00	39 000,00
73	Fondation européenne de la culture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
74	Saint-Marin	1 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	998,50	0,00	0,00	0,00	1 300,37	33 298,87

2.1. Recettes sous forme de contributions volontaires 2006-2015

Rang	Donateur	2006 (€)	2007 (€)	2008 (€)	2009 (€)	2010 (€)	2011 (€)	2012 (€)	2013 (€)	2014 (€)	2015 (€)	Total (€)
75	Cassa di Risparmio di Firenze	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	15 000,00	0,00	0,00	25 000,00
76	Conseil nordique des ministres	3 006,33	0,00	0,00	0,00	12 703,76	0,00	0,00	6 979,62	0,00	0,00	22 689,71
77	Fondation Charta 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	22 500,00
78	Václav Havel Library	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	22 500,00
79	Lituanie	0,00	10 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	10 000,00	21 920,00
80	Fondation Calouste Gulbenkian	1 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
81	Visa Europe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
82	Université de Graz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	2 884,17	0,00	14 884,17
83	Université de Vienne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 582,40	2 895,60	0,00	0,00	14 478,00
84	Institut des études méditerranéennes)	12 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 490,00
85	Allianz Kulturstiftung	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
86	Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
87	Maroc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
88	Comité international des étudiants (ISC) St Gallen	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,00
89	National Centre for Languages	2 102,00	0,00	5 558,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 660,00
90	Euromesco	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
91	Institut d'études stratégiques de Lisbonne	0,00	0,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
92	Fondation Antidoping Suisse	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
93	UPM-Kymmene Oyj	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
94	Bosnie-Herzégovine	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	3 390,59	0,00	0,00	0,00	0,00	4 390,59
95	Géorgie	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	690,59	0,00	0,00	0,00	0,00	3 690,59
96	Monténégro	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 262,97	0,00	0,00	0,00	0,00	3 262,97
97	Donateurs privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 056,54	0,00	0,00	3 056,54
98	Institut de recherche international Servier	1 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
99	Association européenne de la "Via Francigena"	0,00	0,00	0,00	0,00	2 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 748,00
100	République de Moldova	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
101	Institut allemand pour la recherche internationale de l'éducation	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
102	JACET (Association japonaise des professeurs universitaires d'anglais)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
103	Parc national Donau-Auen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
104	Fonds pour l'éducation des Roms	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
105	Save the Children Norway	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
106	Fondation Anna Lindh	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
107	Albanie	0,00	0,00	0,00	0,00	662,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	662,97
108	Goldsmiths College	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
TOTAL		22 597 067,19	20 313 762,38	27 994 005,51	28 857 637,98	29 583 592,10	36 396 153,80	37 743 293,33	39 262 617,54	42 519 248,83	52 260 510,08	337 527 888,74

2.2. Recettes sous forme de contributions volontaires en 2015

Donateur	Total (€)
Union européenne	28 051 261,73
Danemark	5 043 819,73
Norvège	4 702 797,55
Suède	3 026 054,15
Suisse	2 429 251,93
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ¹	1 491 648,81
Turquie	808 329,90
Finlande	801 122,18
France	689 506,75
Allemagne	685 125,30
Bulgarie	466 411,27
États-Unis d'Amérique	410 328,28
Royaume-Uni	402 137,03
Luxembourg	366 093,74
Pays-Bas	354 995,00
Espace économique européen ²	325 376,00
Roumanie	276 796,68
Croatie	177 032,83
République tchèque	175 555,91
Irlande	166 374,77
Pologne	147 209,79
Liechtenstein	128 948,07
Portugal	106 500,00
Fondation A.G. Leventis	104 616,00
Monaco	97 255,19
Slovaquie	86 968,76
Belgique	82 500,00
Lettonie	67 355,07
Estonie	61 807,89
Islande	58 603,50
Italie	54 869,50
Réseau Aga Khan de développement	50 000,00
Fédération de Russie	49 548,13
Japon	45 000,00
Hongrie	44 700,97
Autriche	39 000,00
Malte	38 716,40
Fondation européenne de la culture	36 000,00
Andorre	35 011,19
Azerbaïdjan	13 374,71
Organisation des Nations Unies	12 000,00
Serbie	12 000,00
Lituanie	10 000,00
Israël	7 985,00
Václav Havel Library	7 500,00
Fondation Charta 77	7 500,00
Chypre	4 220,00
Saint-Marin	1 300,37
GRAND TOTAL	52 260 510,08 €

1. Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse.

2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

2.3. Recettes sous forme contributions volontaires en 2015 par pillier

Donateur	Démocratie (€)	Droits de l'homme (€)	État de droit (€)	Action plan-level and non-specified funding (€)	Total (€)
Union européenne	4 870 216,12 €	9 954 511,05 €	13 226 534,56 €		28 051 261,73 €
Danemark	418 392,16 €	4 184 262,55 €	350 770,73 €	90 394,29 €	5 043 819,73 €
Norvège	305 983,07 €	1 882 784,75 €	986 324,23 €	1 527 705,50 €	4 702 797,55 €
Suède	11 250,00 €	351 603,78 €		2 663 200,37 €	3 026 054,15 €
Suisse	968 639,83 €	260 612,10 €		1 200 000,00 €	2 429 251,93 €
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ¹	16 726,98 €	1 474 921,83 €			1 491 648,81 €
Turquie		255 896,90 €	452 433,00 €	100 000,00 €	808 329,90 €
Finlande	101 000,00 €	153 003,89 €	20 000,00 €	527 118,29 €	801 122,18 €
France	463 365,46 €	190 000,00 €	6 141,29 €	30 000,00 €	689 506,75 €
Allemagne	45 125,30 €	200 000,00 €	40 000,00 €	400 000,00 €	685 125,30 €
Bulgarie	113 163,60 €	52 451,00 €	295 896,15 €	4 900,52 €	466 411,27 €
États-Unis d'Amérique	73 422,37 €		336 905,91 €		410 328,28 €
Royaume-Uni	20 000,00 €			382 137,03 €	402 137,03 €
Luxembourg	10 000,00 €	77 477,97 €	275 000,00 €	3 615,77 €	366 093,74 €
Pays-Bas		174 995,00 €	80 000,00 €	100 000,00 €	354 995,00 €
Espace économique européen ²	83 458,67 €	50 075,20 €	116 842,13 €	75 000,00 €	325 376,00 €
Roumanie	54 290,50 €	35 725,45 €	143 164,96 €	43 615,77 €	276 796,68 €
Croatie	3 000,00 €		174 032,83 €		177 032,83 €
République tchèque	38 000,00 €	20 000,00 €	110 193,50 €	7 362,41 €	175 555,91 €
Irlande		122 759,00 €		43 615,77 €	166 374,77 €
Pologne	20 000,00 €	32 894,79 €	57 529,00 €	36 786,00 €	147 209,79 €
Liechtenstein	25 680,87 €	9 358,04 €	24 687,55 €	69 221,61 €	128 948,07 €
Portugal	106 500,00 €				106 500,00 €
Fondation A.G. Leventis	104 616,00 €				104 616,00 €
Monaco	16 000,00 €	62 243,78 €	19 011,41 €		97 255,19 €
Slovaquie	11 000,00 €	60 000,00 €		15 968,76 €	86 968,76 €
Belgique	16 500,00 €	66 000,00 €			82 500,00 €
Lettonie			52 355,07 €	15 000,00 €	67 355,07 €
Estonie	10 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €	26 807,89 €	61 807,89 €
Islande	5 000,00 €	53 603,50 €			58 603,50 €

1. Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse.

2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

2.3. Recettes sous forme contributions volontaires en 2015 par pillier

Donateur	Démocratie (€)	Droits de l'homme (€)	État de droit (€)	Action plan-level and non-specified funding (€)	Total (€)
Italie	54 869,50 €				54 869,50 €
Réseau Aga Khan de développement	50 000,00 €				50 000,00 €
Fédération de Russie			49 548,13 €		49 548,13 €
Japon			45 000,00 €		45 000,00 €
Hongrie	9 665,57 €	10 000,00 €		25 035,40 €	44 700,97 €
Autriche	14 000,00 €	25 000,00 €			39 000,00 €
Malte	38 716,40 €				38 716,40 €
Fondation européenne de la culture	36 000,00 €				36 000,00 €
Andorre	5 011,19 €	30 000,00 €			35 011,19 €
Azerbaïdjan				13 374,71 €	13 374,71 €
Serbie	12 000,00 €				12 000,00 €
Organisation des Nations Unies		12 000,00 €			12 000,00 €
Lituanie				10 000,00 €	10 000,00 €
Israël	7 985,00 €				7 985,00 €
Václav Havel Library	7 500,00 €				7 500,00 €
Fondation Charta 77	7 500,00 €				7 500,00 €
Chypre	3 220,00 €	1 000,00 €			4 220,00 €
Saint -Marin	1 300,37 €				1 300,37 €
TOTAL	8 159 098,96 €	19 813 180,58 €	16 877 370,45 €	7 410 860,09 €	52 260 510,08 €

2.4. Recettes sous forme de contributions volontaires en 2015 par bénéficiaire

Pays bénéficiaires	€	%
Multilatéral	13 900 141,70 €	26,60%
Ukraine	12 404 772,81 €	23,74%
République de Moldova	3 214 619,42 €	6,15%
Géorgie	2 514 153,04 €	4,81%
Arménie	2 270 032,47 €	4,34%
Autriche	2 171 445,31 €	4,16%
Albanie	1 866 603,24 €	3,57%
Turquie	1 857 474,77 €	3,55%
Tunisie	1 452 423,72 €	2,78%
Maroc	1 431 976,59 €	2,74%
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	1 377 563,16 €	2,64%
Serbie	1 107 907,97 €	2,12%
Bosnie-Herzégovine	1 066 904,82 €	2,04%
Fédération de Russie	939 164,53 €	1,80%
Kosovo*	778 267,82 €	1,49%
Azerbaïdjan	769 882,82 €	1,47%
Monténégro	671 640,66 €	1,29%
Bulgarie	449 510,75 €	0,86%
Europe orientale, Caucase du Sud	400 000,00 €	0,77%
Croatie	378 404,51 €	0,72%
Jordanie	340 976,36 €	0,65%
République kirghize	238 224,57 €	0,46%
Roumanie	233 180,91 €	0,45%
République tchèque	110 193,50 €	0,21%
Tadjikistan	62 598,40 €	0,12%
Kazakhstan	61 925,96 €	0,12%
Slovaquie	60 000,00 €	0,11%
Lettonie	52 355,07 €	0,10%
Ouzbékistan	31 368,10 €	0,06%
Malte	28 716,40 €	0,05%
Turkménistan	18 080,70 €	0,03%
GRAND TOTAL	52 260 510,08 €	100%

Les contributions extrabudgétaires représentent pour le Conseil de l'Europe une ressource essentielle et la principale source de financement de ses activités de coopération et d'assistance technique. L'augmentation constante des ressources extrabudgétaires au cours des dernières années a permis à l'Organisation de renforcer son action au sein des États membres et au-delà.

En 2015, nos donateurs ont apporté une contribution record de 52,2 millions d'euros aux actions du Conseil de l'Europe. Cette brochure présente un aperçu des recettes 2015 ainsi que le profil des différents donateurs. Une analyse des fonds et de leur utilisation montre les résultats concrets que l'Organisation a obtenus grâce aux partenariats avec nos donateurs.

Contactez le secrétariat du Conseil de l'Europe :
Division Mobilisation des ressources et Relations
avec les donateurs
Bureau de la Direction générale des programmes
Avenue de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
RMDR@coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int